

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

24/05/2018

Dossier complet le

24/05/2018

N° d'enregistrement

2018-0084

1. Intitulé du projet

Viabilisation de deux parcelles et création d'un parking sur le site d'Auchan les Géants à Englos

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
n°41	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus => le projet compte 103 places créées et le réaménagement d'un parking existant

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet comprend la réalisation d'un parking de 103 places et le réaménagement d'un parking existant

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont:

la création d'un nouveau parking en partie sur espace vert existant
et la restructuration d'un parking existant

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux comprennent :

la création de voiries lourdes
la création de voiries légères et parkings
la création de réseaux
la création de noues et bassins de tamponnement
un traitement paysager
l'éclairage public des parkings et voiries internes

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- nouvelles places de parking complétant l'offre existante

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à permis d'aménager portant sur la création de places de stationnement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli pour une demande d'étude au cas par cas lié aux travaux d'aménagement soumis à permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
103 places créées sur le nouveau parking	places
surface de parking de 2975 m2	m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Avenue de la Boutillerie à Sequedin

Coordonnées géographiques¹

revoir

Long. 50 ° 37 ' 49.85 " N Lat. 2 ° 58 ' 17.13 " E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 50 ° 37 ' 50 " 98 N Lat. 2 ° 58 ' 17 " 60 E

Point d'arrivée : Long. 50 ° 37 ' 42 " 92 N Lat. 2 ° 58 ' 05 " 55 E

Communes traversées :

Sequedin

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

espace vert et parking

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de la commune de SEQUEDIN, approbation le 08/10/04
Le projet est situé en zone UX (zone à dominante commerciale)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la commune de Sequedin est concernée par un plan de prévention du bruit, en projet. La zone d'étude n'est pas en zone à risque : couleur jaune en indicateur 24h et vert en indicateur nuit, niveaux d'exposition les plus faibles

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il n'y a pas de PPR inondation approuvé sur le secteur d'étude mais un PPRI est prescrit sur la commune de Sequedin. il en est tenu compte dans la gestion des eaux pluviales.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une aire d'alimentation des captages prioritaires pour la protection de la ressource en eau potable.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche site Natura 2000 se trouve à plus de 15 km à vol d'oiseau au sud. Il s'agit de la Zone de Protection Spéciale Directive Oiseaux FR3112002 des « Cinq Tailles ».
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les fonds de fouille seront drainés durant les terrassements (nappe superficielle)
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Excavation du sol en place pour réalisation de l'infrastructure (parkings) Réutilisation éventuelle des déblais (après tri) en remblais dans le site.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site bénéficiera d'une gestion des eaux pluviales : tamponnement des eaux pluviales jusqu'à la pluie de retour 100 ans (selon la doctrine DDTM 59), ce qui sera bénéfique pour le bassin versant et la zone de PPRI en aval

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	espace vert actuellement sur une partie limitée du projet
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet générera une circulation automobile pour l'accès aux commerces mais celle-ci est déjà existante puisque l'on se situe en milieu urbain et les commerces sont existants
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet à débit régulé des eaux pluviales vers le réseau pluvial de la MEL (le bassin versant de parking ne reprend que 3000 m2 .</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site se situe hors ZPPAUP, hors monument et site classé.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu qu'il s'agit d'une construction de parking à proximité immédiate d'autres parking et de la zone commerciale existante, nous considérons qu'il n'est pas nécessaire qu'il fasse l'objet d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 1 : informations nominatives

Annexe 2 : plan de situation

Annexe 3 : photos du site

Annexe 4 : plan du projet

Annexe 5 : extrait du dossier CDAC sur les modes de transport

Annexe 6 : note complémentaire

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Villeneuve d'ascq

le,

17 avril 2018

Signature

IMMOCHAN France
Direction Construction
Tour Pacific - 11/13 Cours Maréchal
92977 PUTEAUX LA DEFENSE
Tel. 01.77.81.00.11

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

EMPRISE FONCIERE DU PROJET

13 391 m²

AA 99 (3 110 m²)
AA 134 (10 281 m²)

Département :
NORD

Commune :
SEQUEDIN

Section : AA
Feuille : 000 AA 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1500

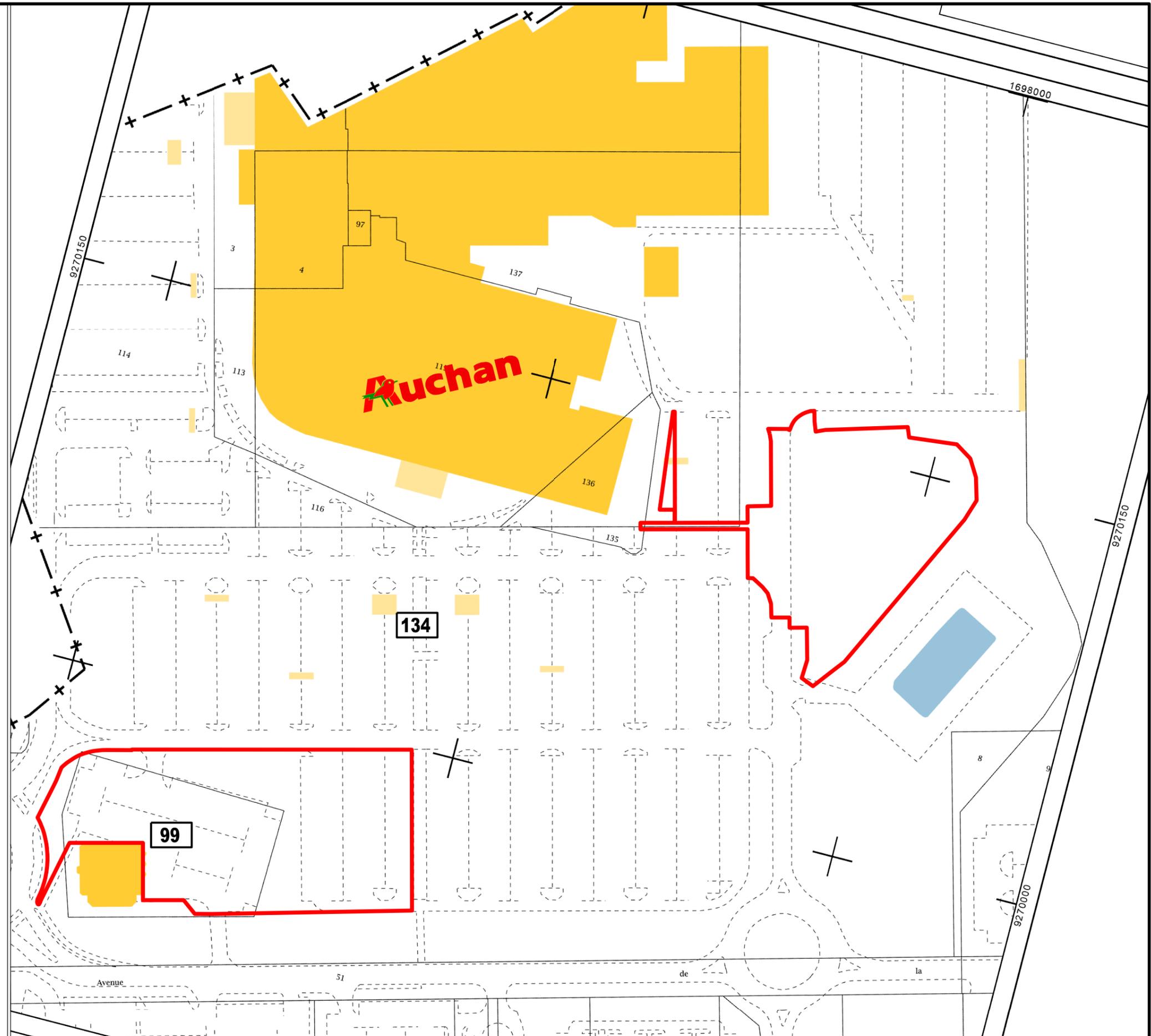
Date d'édition : 10/01/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2016 Ministère de l'Économie et des Finances

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le
centre des impôts foncier suivant :
LILLE 2
CENTRE FINANCES PUBLIQUES 22 RUE
LAVOISIER 59466
59466 LOMME CEDEX
tél. 03 20 30 49 54 -fax
cdif.lille-2@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



CENTRE COMMERCIAL AUCHAN ENGLOS

PA

Extrait du plan cadastral

Phase : Permis d'aménager
Date : Avril 2018





Auchan

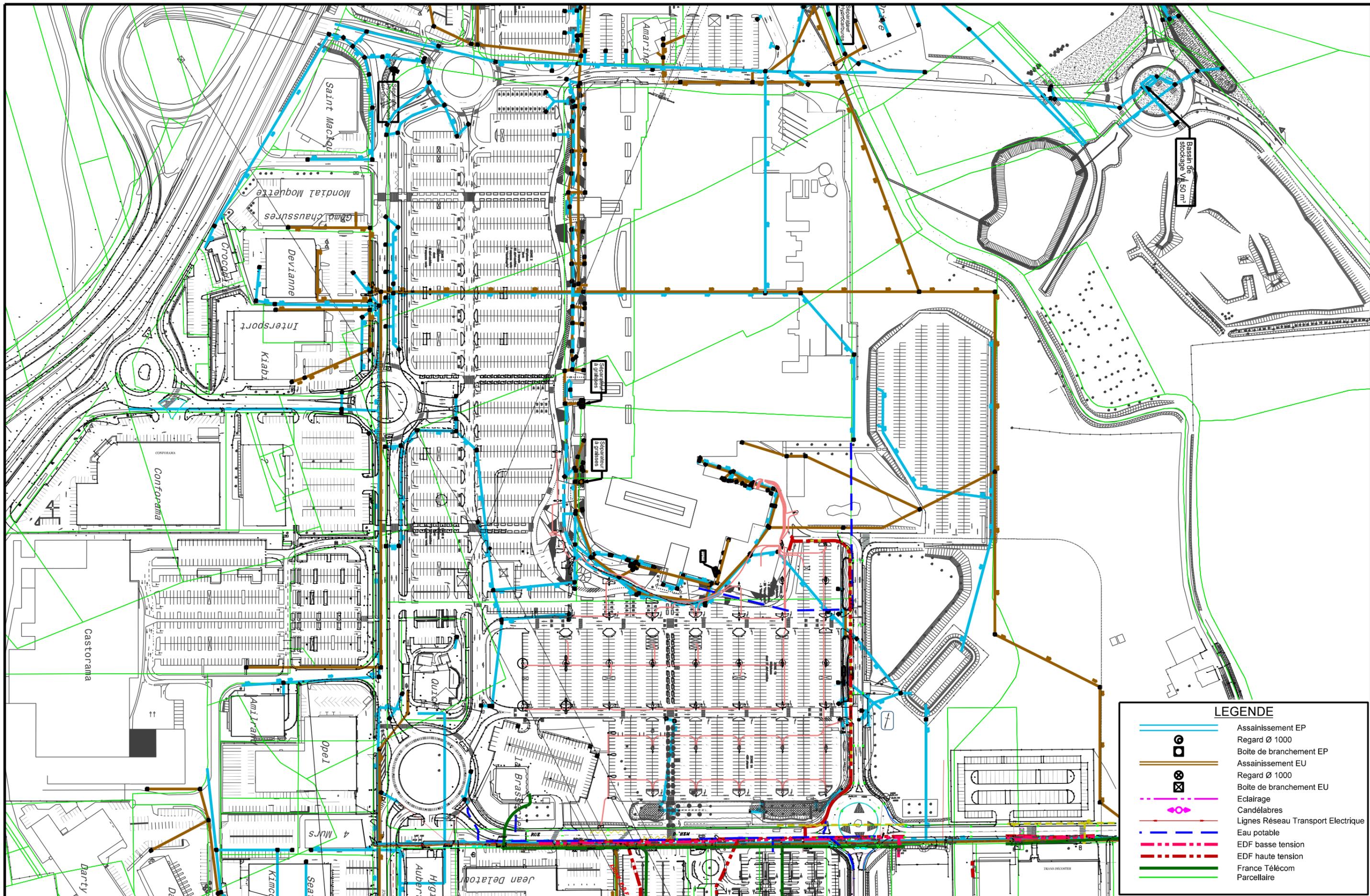
CENTRE COMMERCIAL AUCHAN ENGLOS

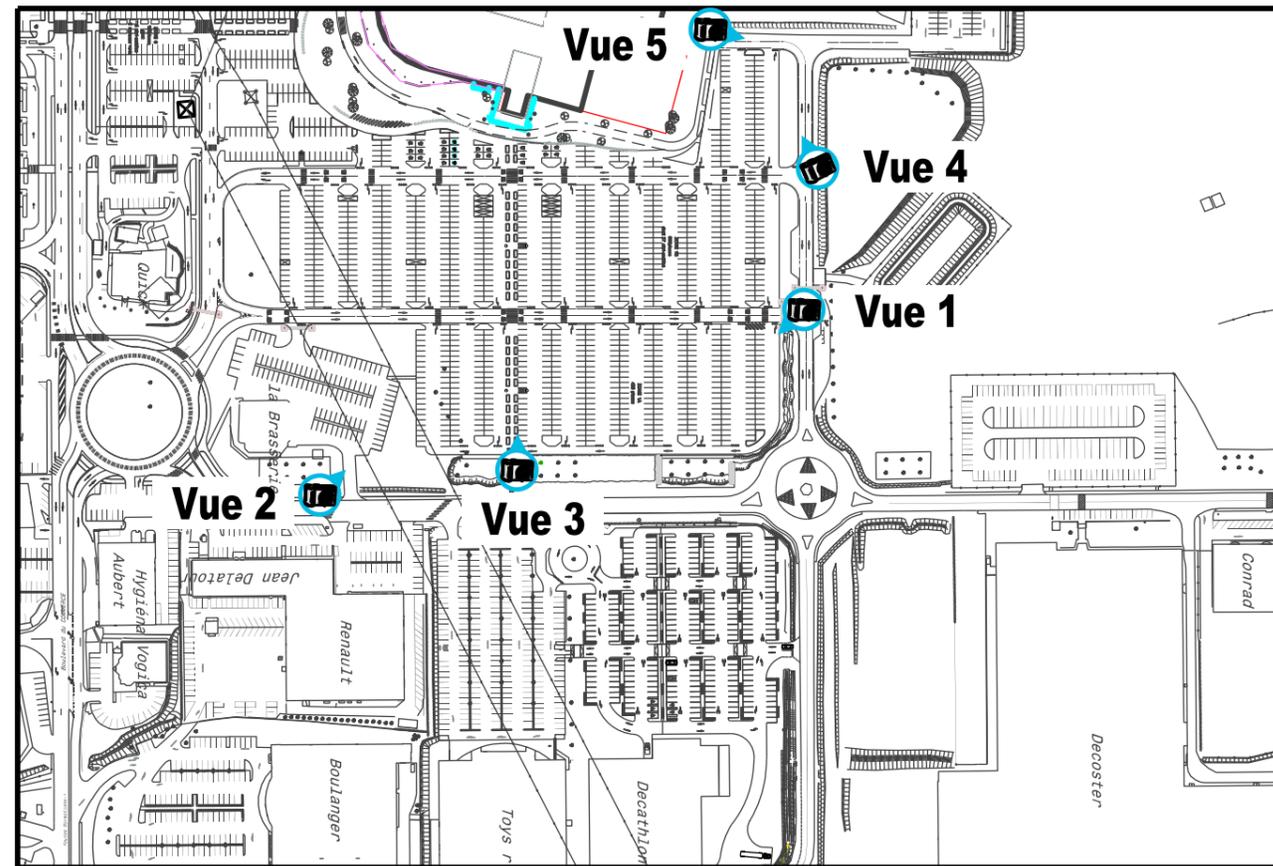
PA 7

**Situation du terrain
dans un paysage lointain**

**Phase : Permis d'aménager
Date : Novembre 2017**







Vue 1



Vue 4



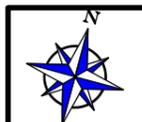
Vue 3



Vue 2



Vue 5



Annexe 3 :

photos du site



Photo 1 – juillet 2012



Photo 2 – aout 2016



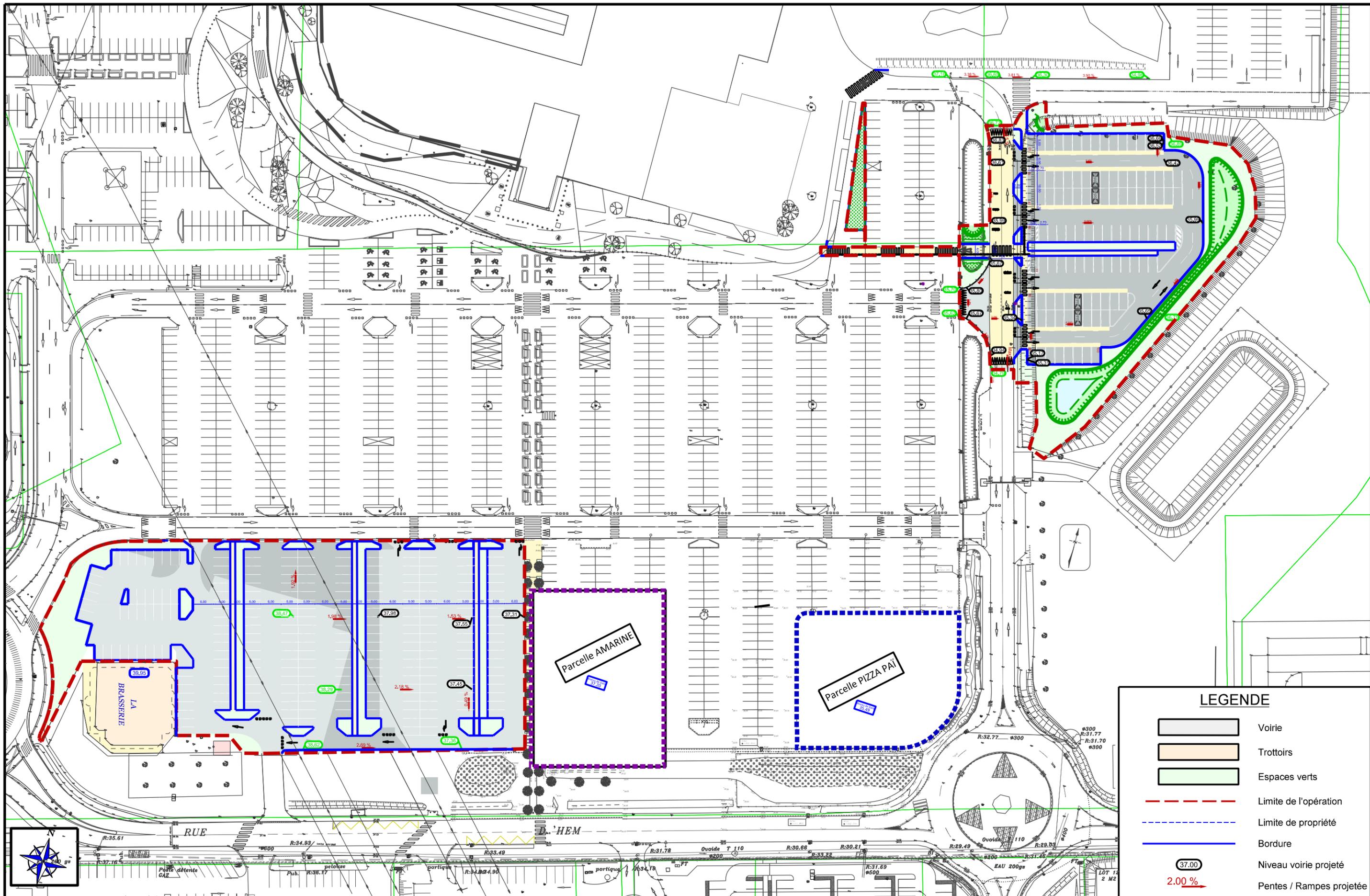
Photo 3 – février 2009



photo 4 – 2016

Annexe 4 :

Plan du projet



LEGENDE	
	Voirie
	Trottoirs
	Espaces verts
	Limite de l'opération
	Limite de propriété
	Bordure
	Niveau voirie projeté
	Pentes / Rampes projetées



CENTRE COMMERCIAL AUCHAN ENGLOS

PA 8-1

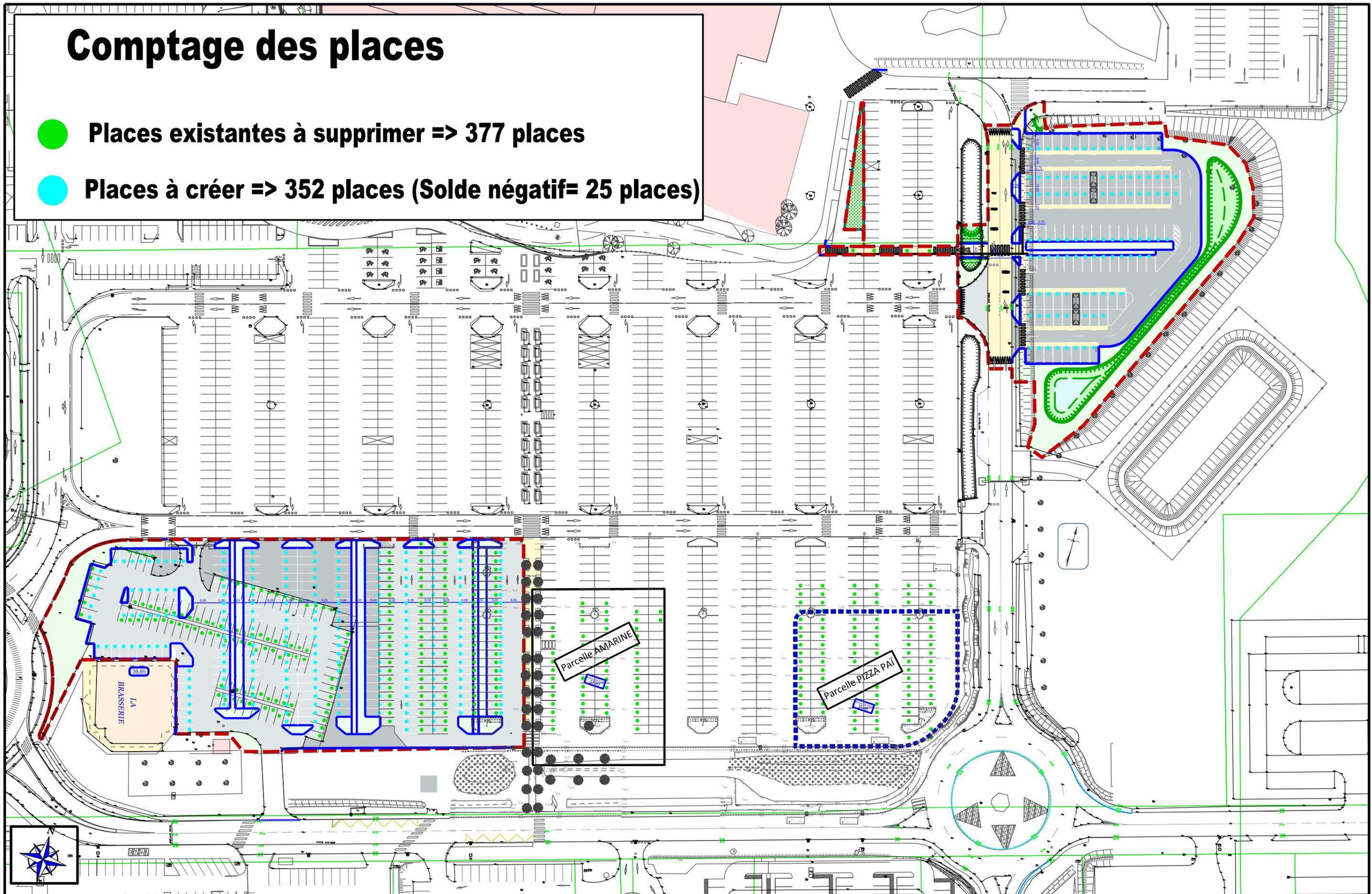
Plan des travaux voirie

Phase : Permis d'aménager
Date : Avril 2018
Echelle : 1/1000ème - A3



Comptage des places

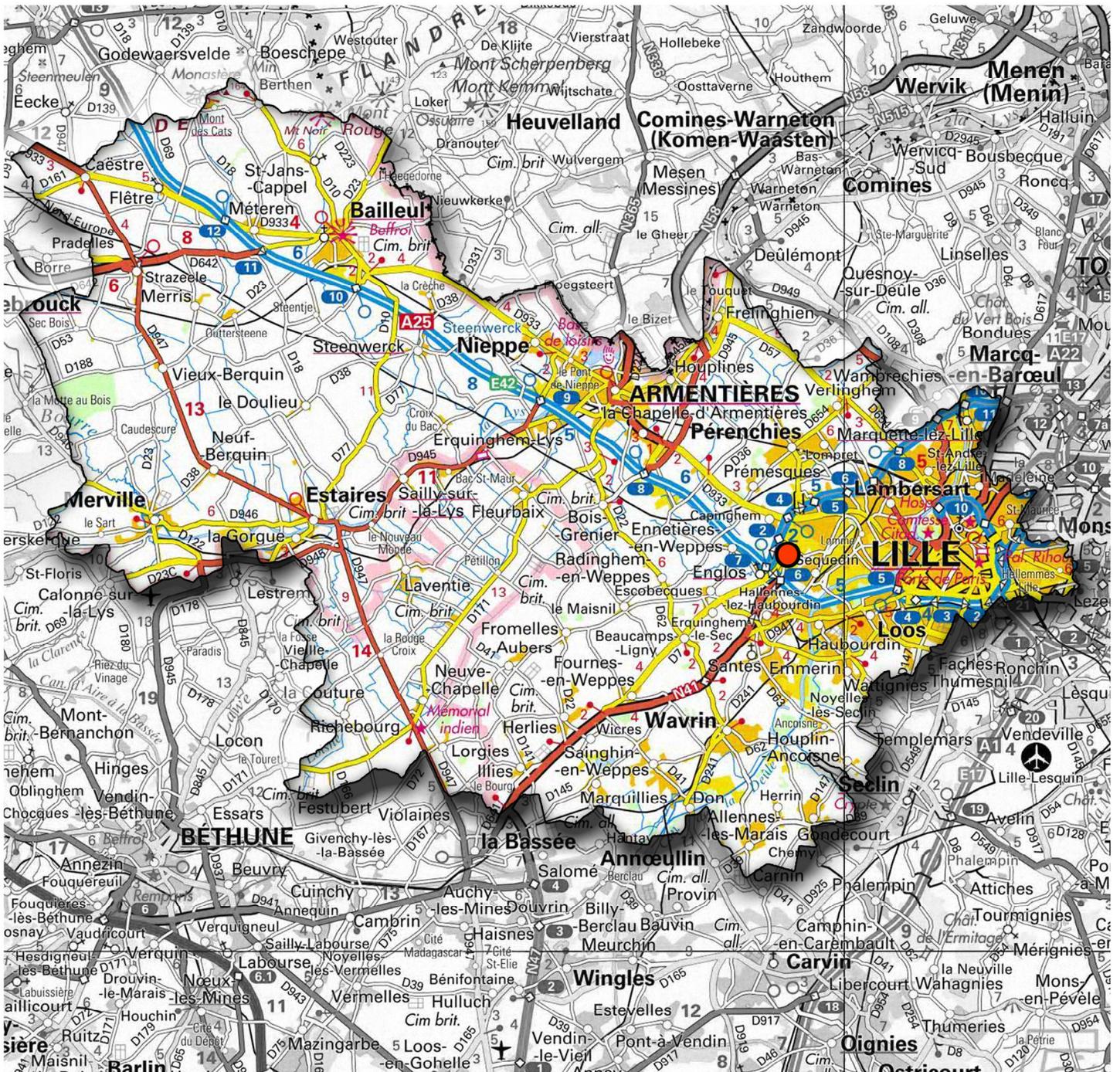
- Places existantes à supprimer => 377 places
- Places à créer => 352 places (Solde négatif= 25 places)



Annexe 5 :

Extrait du dossier CDAC sur les modes de transport

RESEAU ROUTIER



P2'-II- LES DIFFERENTS MODES DE DESSERTE

P2'-II-a. Desserte routière

P2'-II-a.1 Actuelle

La **carte routière** indique les principales voies d'accès de la zone de chalandise (cf. page n°51, pour la desserte routière dans l'environnement à 1 km).

 **En vis-à-vis : Carte routière de la zone de chalandise**

La zone de chalandise est structurée par les voies principales suivantes :

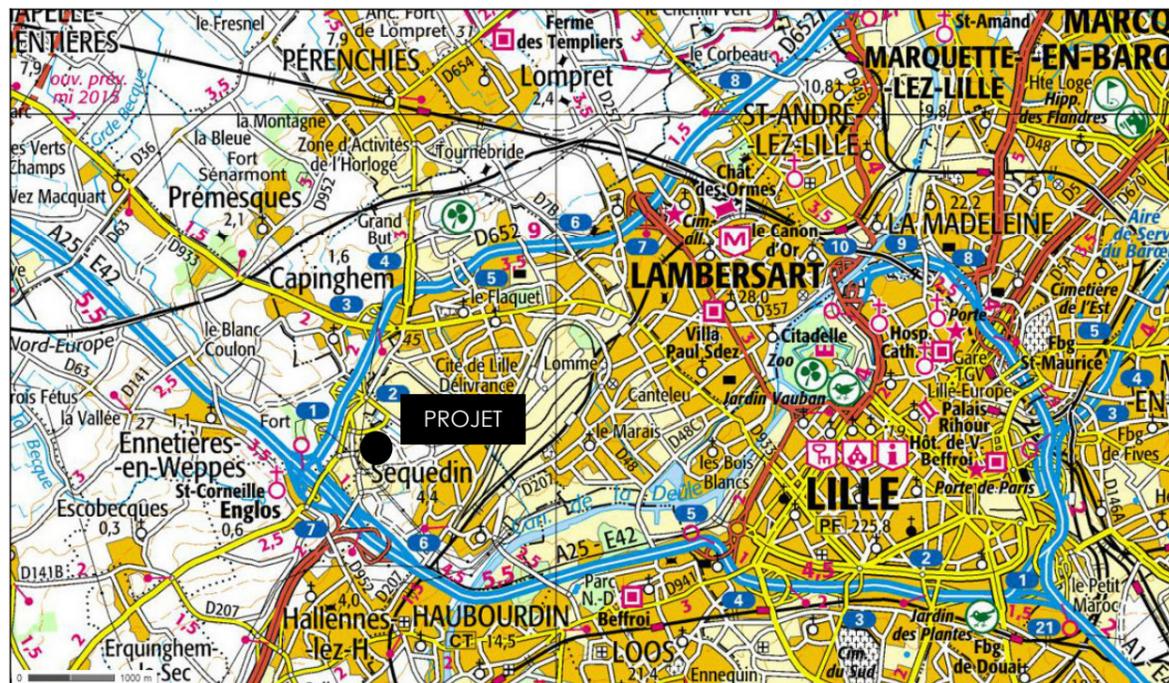
- **Des axes autoroutiers et voies rapides sans péage :**
 - **A25 : Lille-Dunkerque (échangeurs n°6/7)**
 - **RD 652 : Rocade Nord-ouest de Lille dite RNO (demi-échangeur n°1, échangeur n°2)**
 - **RN 41 : Lille-La Bassée-Béthune via RN 47 (échangeur n°7)**

- **RD 933 : Lille-Armentières-Bailleul.** Cet axe croise la RD 652 ou RNO à hauteur de l'échangeur n°3. La rue des Fusillés (croisement RD 933 RD 654) permet de rejoindre la zone commerciale d'Englos en longeant l'Ouest du Marché d'Intérêt National (M.I.N.).

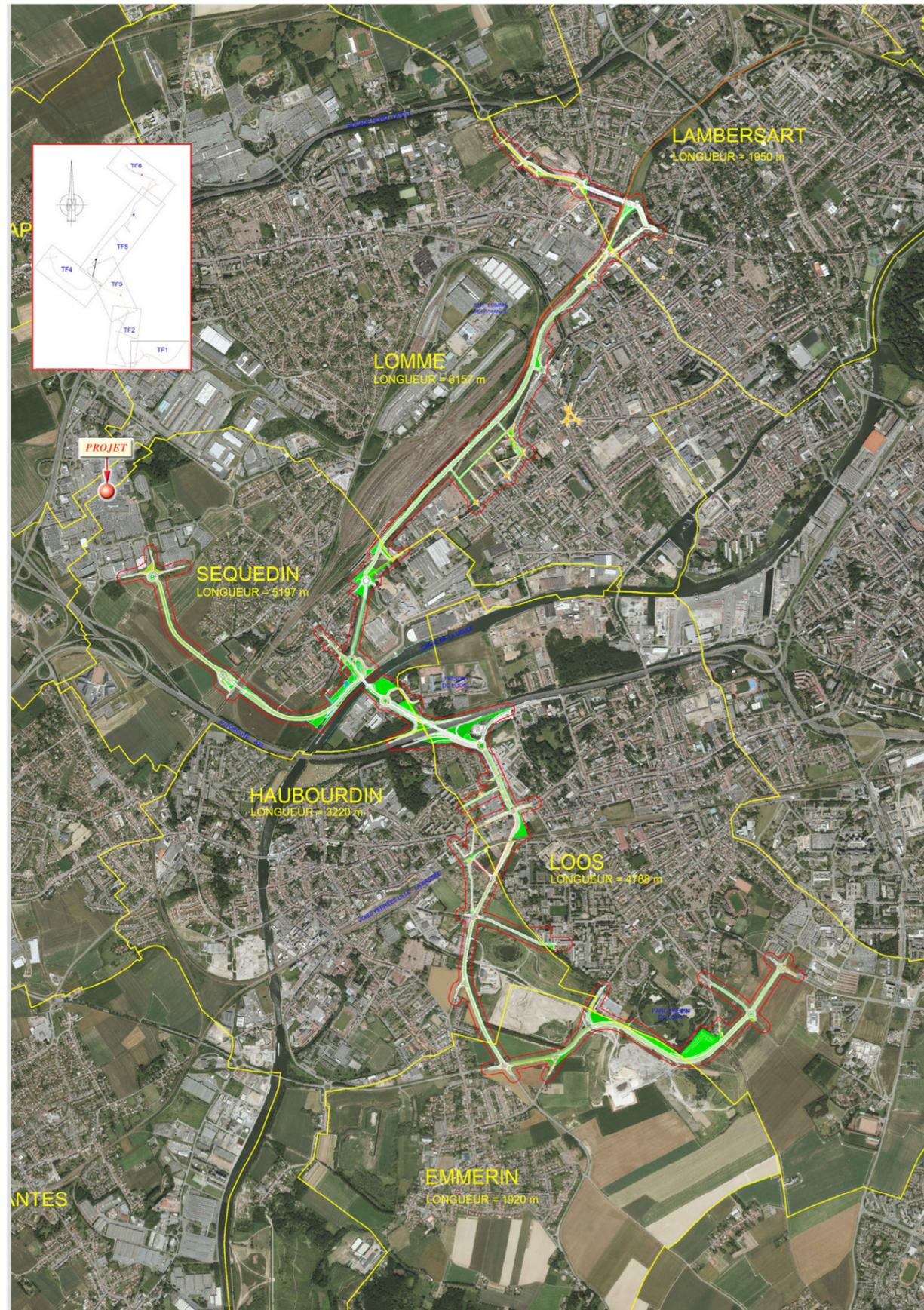
- RD 945 : Estaires-Armentières (A25 – échangeur n°9).
- RD 171 : Béthune-Armentières
- RD 7 : Fournes-En-Weppes-Echangeur n°2 de la RD 652. Cet axe irrigue directement la partie Ouest de la zone commerciale.
- RD 654 : RD 933-échangeur n°4 de la RD 652-Pérenchies et Verlinghen, via la rue des Fusillés.

Au sein de la zone agglomérée dense, les axes qui se connectent aux axes rapides (RNO, A25) sont les plus utilisés pour rejoindre le site, notamment depuis le centre de Lille (hors RD 933 déjà citée) :

- Le Bd de la Moselle (RD 750) vers l'échangeur n°5 de l'A25
- L'Avenue de l'Hippodrome (RD 751) vers l'échangeur n°7 de la RD 652



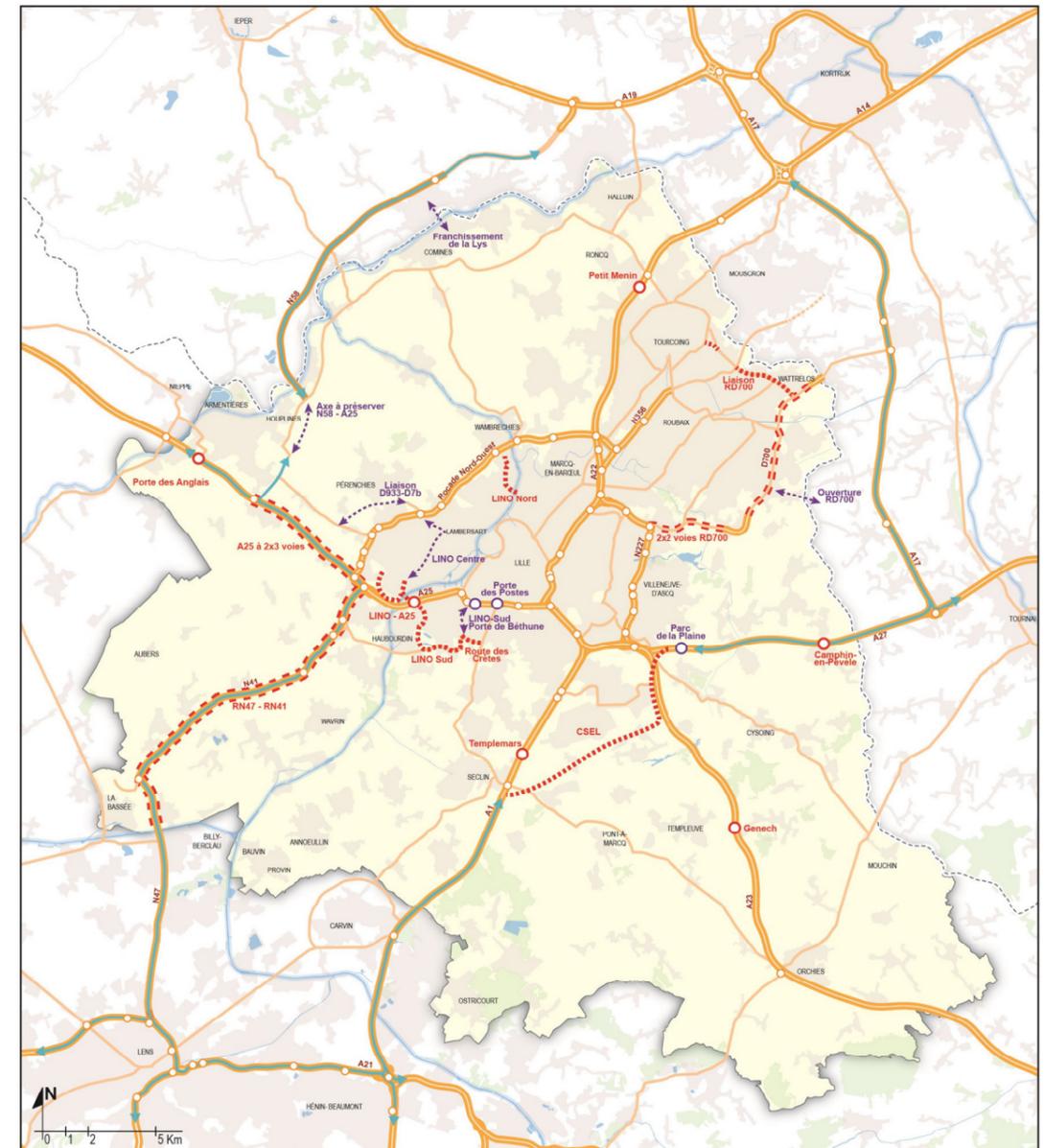
PROJETS ROUTIERS



SCOT DE LILLE METROPOLE : DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS
AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE ET LA FLUIDITÉ DES DÉPLACEMENTS

28A

CONFORTER LE RÉSEAU ROUTIER STRUCTURANT



- Voie capacitaire eurométropolitaine
- Voie structurante
- Projets routiers ou aménagements capacitaires d'échelle SCOT
- Réserve pour opportunités à plus long terme
- Amélioration des itinéraires alternatifs de contournement aux autoroutes (A1, A22 et A25)

P2-II-a.2 Future (projet routiers)

Future LINO Sud (à l'horizon 2018-2025) :

Le principal projet routier à l'échelle de la zone de chalandise est celui de la Liaison Intercommunale Nord-Ouest (LINO) – Partie Sud.

En vis-à-vis : Projet LINO-Sud

La LINO Sud sera une voie principale d'une longueur de 12 kilomètres environ, avec un nouvel échangeur sur l'A25. Elle s'étendra de la commune de Loos (secteur Sud-Ouest du pôle Eurasanté) jusqu'à Lambersart (rue Eugène Descamps). Elle traversera aussi Emmerin, Haubourdin, Sequedin et Lomme. Cette future voie reprend en partie des voies existantes qui seraient requalifiées :

- Rue des Lostes à Haubourdin
- Route de Sequedin à Loos
- Rue du Train de Loos à Sequedin
- Rue de La Gare à Lomme
- Rue A. Bonte à Lambersart (partie comprise entre l'avenue de Dunkerque et le raccordement à la Rue E. Descamps).

Pour obtenir un itinéraire continu sur l'ensemble du trajet de la LINO Sud, la création de tronçons de voies nouvelles s'avère nécessaire :

- dans les carrières d'Emmerin/Haubourdin/Loos, pour rejoindre le pôle Eurasanté
- à Loos/Haubourdin, pour créer un passage sous les voies ferrées
- le long du site Délivrance à Lomme, pour contourner le quartier du Marais
- entre la rue E. Descamps et la rue A. Bonte à Lambersart, pour créer un passage sous les voies ferrées
- **pour contourner le centre-ville de Sequedin ou atteindre la zone commerciale d'Englos.**

La réalisation de la LINO Sud permettra :

- de favoriser le développement de grands projets métropolitains, tels que Euratechnologies ou Eurasanté, en améliorant leur accessibilité depuis l'autoroute A25 et la Rocade Nord-ouest,
- de réduire les nuisances (bruit, pollution de l'air...) liées à la circulation automobile dans ces secteurs urbanisés au Nord-ouest de l'agglomération en favorisant les reports de circulations vers une infrastructure routière structurante qui sera située à l'écart des secteurs urbanisés,
- de favoriser les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle en créant des aménagements dédiés aux modes de déplacements doux (piétons et cyclistes) et des aménagement pour mettre en service une nouvelle de transport collectif (bus de rocade)

Suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 29 mai 2013 au 29 juin 2013, émettant un avis favorable, l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique des travaux de la LINO Sud a été pris le 26 Juin 2014.

La réalisation par phases de cet axe devrait s'étaler de 2018 à 2025 pour une complète réalisation.

Les travaux devraient démarrés au Sud (d'Eurasanté à la rue de G. Potié à Loos) de 2018 à 2021. A partir de 2021, ils seront engagés pour la section de la rue G. Potié au Sud de Sequedin intégrant l'échangeur sur l'A25. Le budget de ces travaux s'élève à 66 millions d'euros. **L'aménagement n'aboutira au mieux dans la zone commerciale d'Englos qu'à l'horizon 2025.**

Si l'on englobe la partie Nord de la LINO, le budget prévisionnel s'établit à 150 millions d'euros. Le calendrier opérationnel de la partie Nord n'est pas arrêté.

La réalisation du projet peut être engagée indépendamment de celle de la LINO.

Les projets d'aménagements routiers identifiés au SCOT approuvé sont reportés sur la carte au verso.

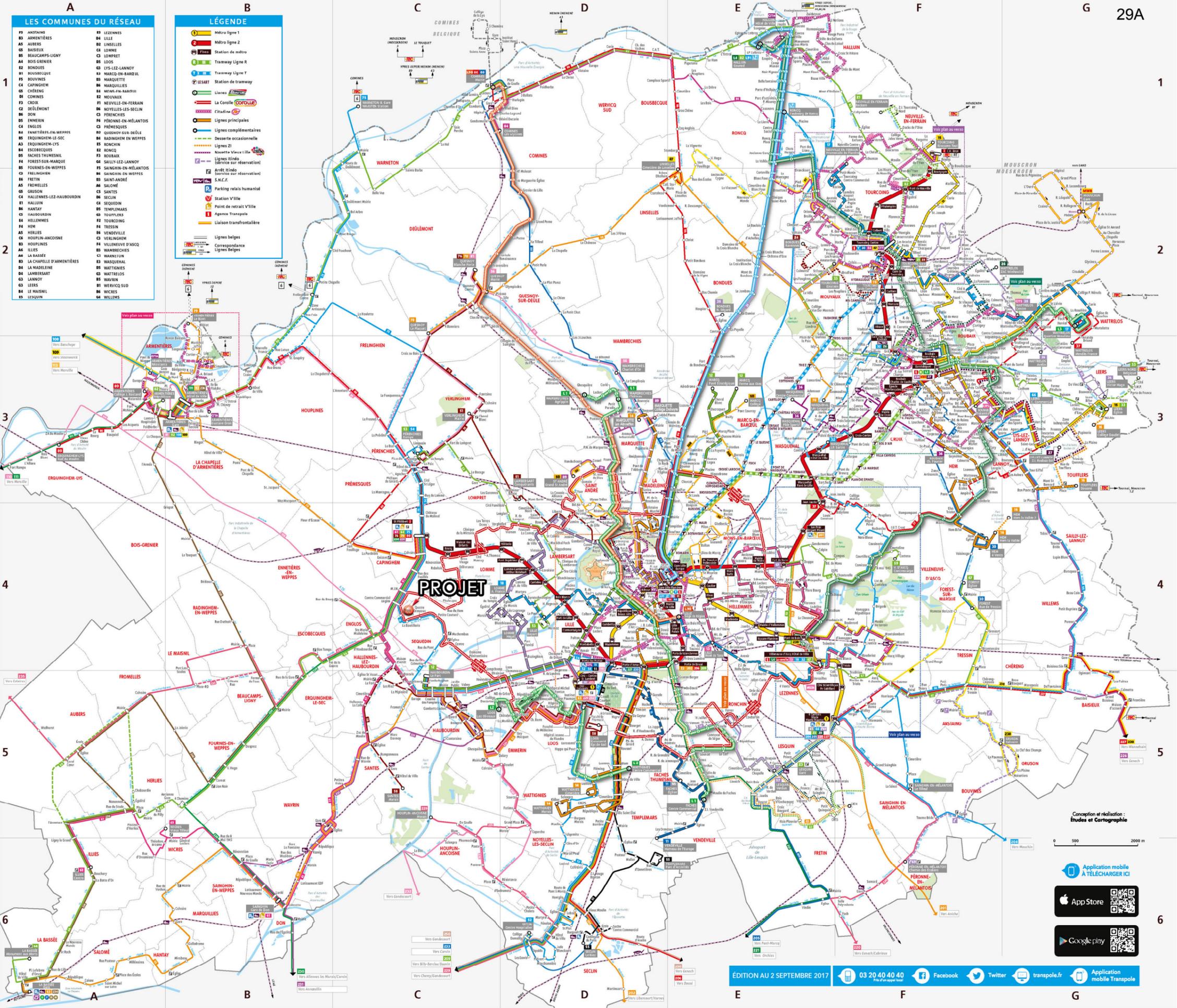
En vis-à-vis : SCOT : Projets sur le réseau routier structurant



UNE SOLUTION TRANSPORT TOUJOURS À CÔTÉ DE VOUS

Transpole LES TRANSPORTS DE LA

Table with 2 columns: Ligne and Destination. Lists various transport lines and their corresponding destinations across the region.



LES COMMUNES DU RESEAU: List of municipalities included in the network, such as ANSTAINV, ARMENTIERES, AUBERS, etc.

LÉGENDE: Legend for the map symbols, including Metro Ligne 1, Metro Ligne 2, Tramway Ligne R, and various line types.

Application mobile à TÉLÉCHARGER ICI. Includes QR codes for App Store and Google Play.

P2'-II-b. Desserte en transports collectifs

P2'-II-b.1 Desserte en bus

P2'-II-b.1-1 Réseau d'agglomération

Le réseau **TRANSPOLE** de Lille-Métropole, est composé de :

- **2 lignes de métro automatique (45 km, 60 stations)**
- **2 lignes de tramway avec un tronc commun (24 stations)**
- **88 lignes de bus (1 600 arrêts)**
- **45 lignes d'autocars (bus ARC-EN-CIEL avec tarification intégrée)**
- **6 lignes « Lianes », au niveau de service renforcé**
- **6 lignes « Citadines » au cœur des centres urbains**
- **1 lignes « Corolle » qui assure les liaisons directes de 14 communes autour de Lille**

 **En vis à vis : Plan du réseau TRANSPOLE**

 **Au verso : Plan de la ligne « Corolle »**

Ligne		Nombre de passage/jour/se ns	Communes desservies dans la zone de chalandise
Lianes			
1	Wanbrechies-Faches	10 mn	Lille, Saint-André, Marquette
2	Loos-Wattignies	10 mn	Lille, Loos
L90	Comines-Lille	30 mn	Lille, Saint-André, Marquette
L91	Lille-Halluin	30 mn	Lille, La-Madeleine
Citadine			
	Lille	10 à 15 mn	Lille
	Armentières	20 mn	Armentières
La Corolle			
	Circuit en boucle	20 mn	Lille, Loos, Sequedin, Englos, Lambersart, Marquette, Saint-André, La-Madeleine
Lignes			
10	Lille Gare – Lille CHR	10 mn	Lille, Loos, Lambersart
12	Haubourdin-Marcq	10 mn	Lille, Loos, La Madeleine, Haubourdin
14	Marquette-Wattignies	10 mn	Lille, La-Madeleine, Marquette
18	Lille-Villeneuve-d'Ascq	10 mn	Lille
50	Marcq-Verlinghem	20 mn	Lille, Saint-André, La Madeleine, Verlinghem
51	Lille-Lambersart	30 mn	Lille, Lambersart
52	Seclin-Lille	30 mn	Lille, Loos
53	Pérenchies-Lille	30 à 40 mn	Lille, Lambersart, Lompret, Pérenchies
54	Pérenchies-Lille	15 mn	Lille, Loos, Haubourdin, Sequedin, Englos, Pérenchies
55	Seclin-Templemars-Lille	20 mn	Lille
56	Wambrechies-Quesnoy-Lille	10 à 11 dessertes	Lille, La-Madeleine, Marquette
58	Santes-Loos	30 mn	Santes, Hallennes-lez-Haubourdin, Haubourdin, Emmerin, Loos, Lille
61	Lille-Wicres-Illies	60 mn	Illies, Herlies, Wicres, Sainghin-en-Weppes, Don, Santes, Hallennes-lez-Haubourdin, Englos, Lille

Le parcours de la corolle

La Corolle au cœur de Lambersart



La Corolle au cœur de La Madeleine



L'astuce Corolle

Pour se repérer, la Corolle a 2 numéros :

- > Corolle 1 tourne dans le sens des aiguilles d'une montre
- > Corolle 2 dans l'autre sens.

La Corolle au cœur de Mons-en-Barœul

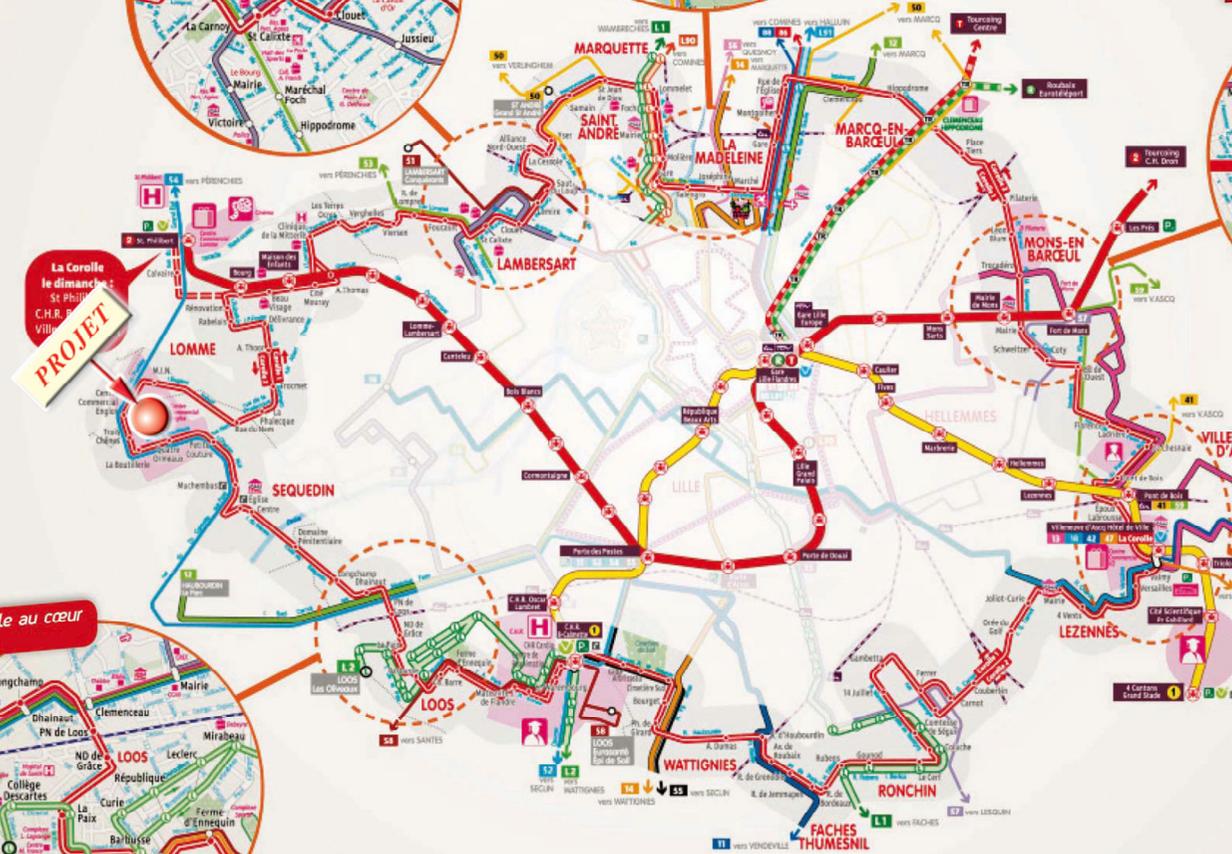


La Corolle le dimanche :
St Phélix
C.H.R. de Villeneuve
PROJET

La Corolle au cœur de Loos



La Corolle au cœur de Villeneuve d'Ascq



⊕ Souvent un bus toutes les 20 minutes, de 5h30 à 22h30 du lundi au samedi toute l'année !

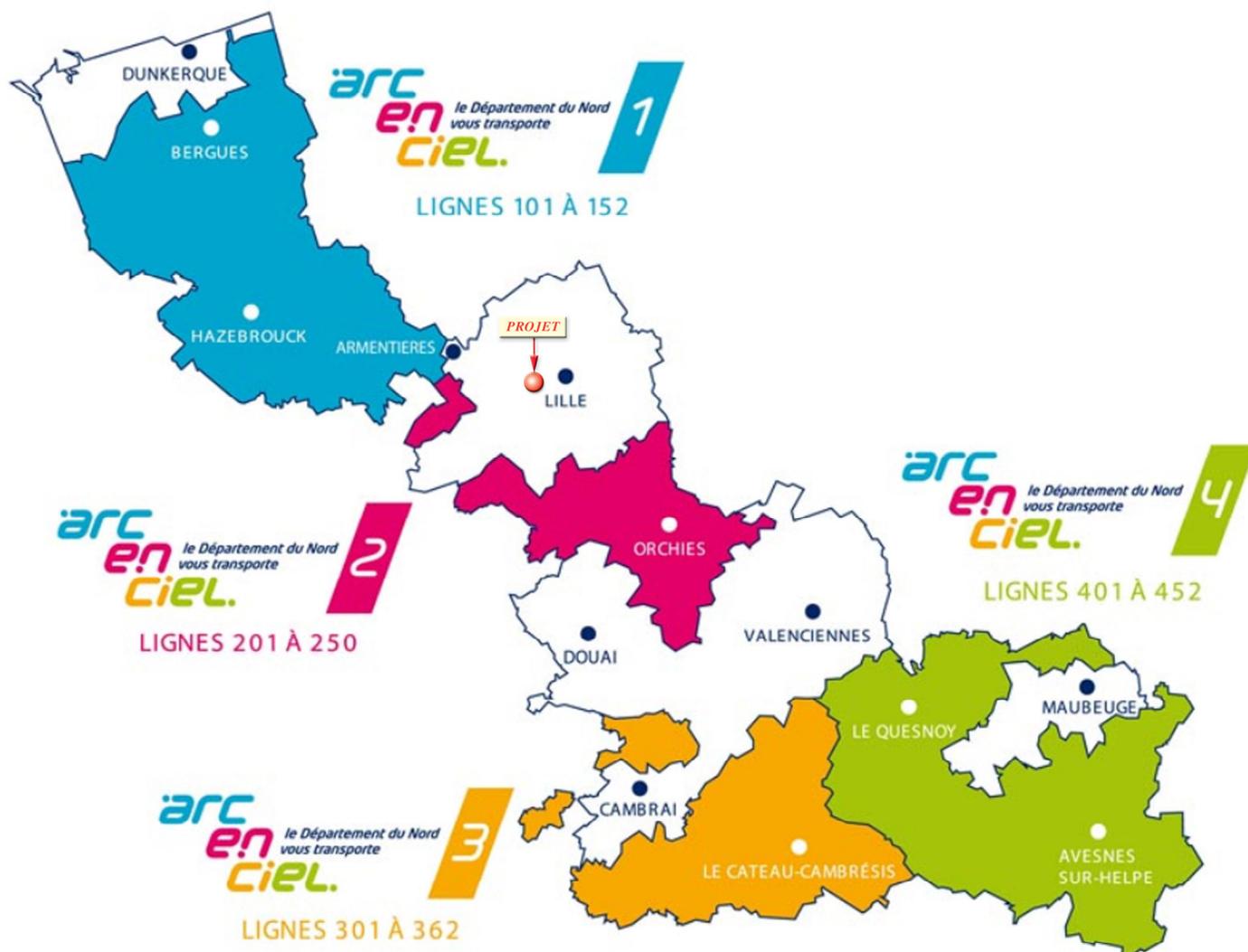
63	La Bassée-Lille	14 dessertes	Marquillies, Don, Sainghin-en-Weppes, Wavrin, Santes, Haubourdin, Emmerin, Lille
64	La Bassée-Lille	11 à 12 dessertes	Lille, Englos, Ennetières-en-Weppes, Escobecques, Fournes-en-Weppes, Beaucamp-Ligny, Herlies, Illies
75	Warneton/Wasten-Lille	7 dessertes	Lille, Pérenchies, Frelinghien
76	Quesnoy-Lille	60 mn	Lille, Pérenchies, Lompret, Verlinghem, Frelinghien
79	Armentières-Lille	10 à 30 mn	Lille, Capinghem, Premesques, La-Chapelle-d'Armentières, Armentières
80	Lille-Armentières/Erquinghem	19 dessertes	Lille, Capinghem, Premesques, Pérenchies, Houplines, Armentières, Erquinghem-Lys
81	Quesnoy-Armentières	5 à 6 dessertes	Frelinghien, Verlinghem, Lompret, Pérenchies, Houplines, Armentières
82	Armentières-Tourcoing	22 dessertes	Armentières, Houplines, Frelinghien
86	Comines-Lille	30 mn	Lille, La-Madeleine
88	Comines-Lille	8 dessertes	Lille, La-Madeleine, Marquette
Tramway			
R	Lille -Roubaix	5 mn	Lille, La Madeleine
T	Lille-Tourcoing	5 mn	Lille, La Madeleine
Méto			
1	Lille CHR – Villeneuve-d'Ascq	1 à 8 mn	Lille
2	Lille St Philibert-Tourcoing	1'30 à 8 mn	Lille

Le site du projet est principalement desservi par les lignes CORROLE et n°54 (cf. pages n°60-65), même si d'autres lignes des réseaux ARC-EN-CIEL et TRANSPOLE le desservent également.

Une très grande partie des habitants de la zone de chalandise du projet est desservi par le réseau urbain TRANSPOLE (82,4 % du total de la zone de chalandise).

PERIMETRES - ARC-EN-CIEL

Carte départementale Arc-En-Ciel du Nord



P2'-II-b.2-2 Réseau départemental

Le département du Nord a mis en place un réseau interurbain en autocars, dénommé **ARC EN CIEL**.

Le réseau ARC EN CIEL intervient sur 4 périmètres et compte 116 lignes régulières, dont 6 lignes express.

 **En vis à vis : Plan des périmètres ARC EN CIEL**

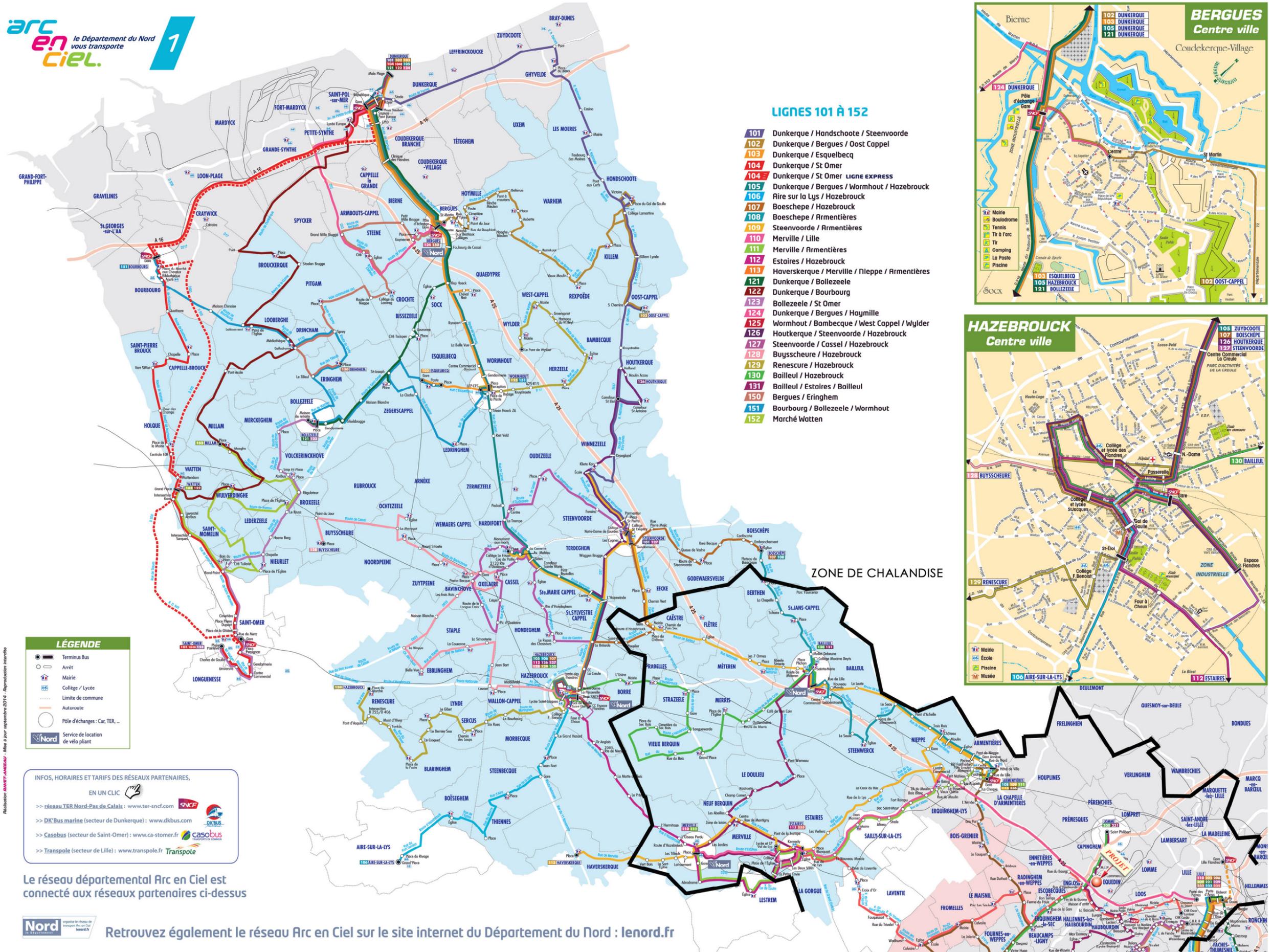
La zone de chalandise du projet est concernée par les périmètres n°1 et 2.

 **En pages suivantes : Plans détaillés des lignes ARC-EN-CIEL des périmètres 1 et 2**

- **Arc-en-Ciel 1 (Flandre)** regroupe tout ou partie des cantons de Bailleul Nord-est, Bailleul Sud-ouest, Bergues, Bourbourg, Cassel, Dunkerque Est, Hazebrouck Nord, Hazebrouck Sud, Hondshoote, Merville, Steenvoorde et Wormhout,
- **Arc-en-Ciel 2 (Pévèle et Mélantois)** regroupe tout ou partie des cantons d'Armentières, Cyssoing, La Bassée, Lomme, Marchiennes, Orchies, Pont à Marcq, Saint-Amand Rive Gauche et Seclin Sud.

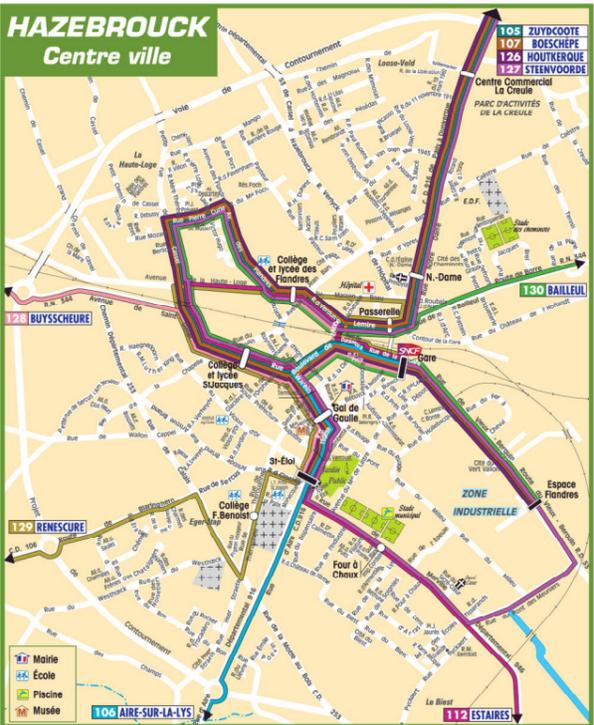
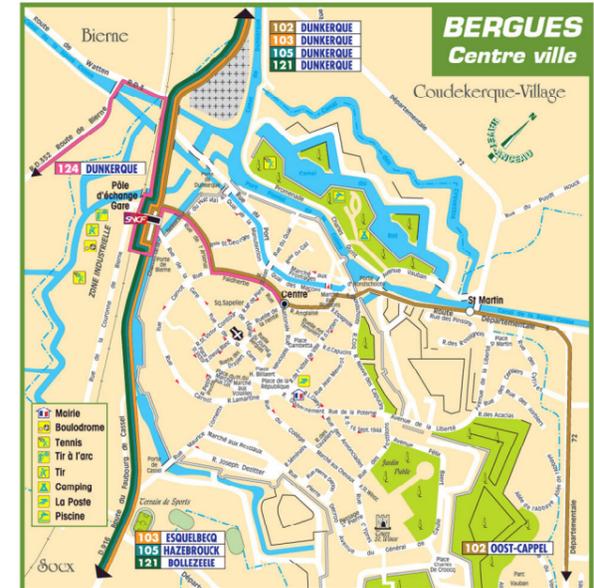
Les différentes lignes en service dans la zone de chalandise sont :

Ligne		Nombre de passages/jour/sens	Communes desservies dans la zone de chalandise
ARC EN CIEL 1			
108	Boeschepe-Armentières	5 à 6 dessertes	Berthen, Saint-Jans-Capel, Steenwerck, Bailleul, Nieppe, Armentières
109	Armentières-Winnezelee	5 à 6 dessertes	Armentières, Nieppe, Bailleul, Méteren, Flêtre, Caëstre
110	Merville – Lille	8 à 9 dessertes	Lille, Erquinghem-Lys, Saily-sur-La-Lys, La Gorgue, Estaires, Merville
111	Merville-Armentières	13 à 15 dessertes	Merville, La-Gorgue, Estaires, Saily-sur-La-Lys, Erquinghem-Lys, Armentières
112	Estaires - Hazebrouck	5 à 6 dessertes	Estaires, La Gorgue, Merville
113	Merville-Armentières	3 à 4 dessertes	Armentières, Nieppe, Steenwerck, Estaires, Neuf-Berquin, Merville
ARC EN CIEL 2			
229	Lille-Chemy/Gondecourt	13 à 16 dessertes	Lille, Loos, Emmerin, Houplin-Ancoisne, Gondecourt
230	Lille-Allennes-les-Marais	2 dessertes	Lille, Englos, Fournes-en-Weppe, Beaucamps-Ligny, Erquinghem-Le-Sec, Escobecques, Sainghin-en-Weppes, Don
231	Lille-Annoeullin	1 à 2 dessertes	Lille, Englos, Hallennes-Lez-Haubourdin, Haubourdin, Santes, Wavrin, Sainghin-en-Weppes, Don
232	Gondecourt – Lille	6 dessertes	Lille, Loos, Emmerin, Houplin-Ancoisne, Wavrin, Gondecourt
235	Estaires – Lille	3 dessertes	Lille, Loos, Haubourdin, Ennetières-en-Weppes, Englos, Escobecques, Erquinghem-Le-Sec, Beaucamps-Ligny, Radinghem-en-Weppes, Le-Maisnil, Fromelles, Aubers, Laventie, La Gorgue, Estaires



LIGNES 101 À 152

- 101 Dunkerque / Handschoote / Steenvoorde
- 102 Dunkerque / Bergues / Oost Cappel
- 103 Dunkerque / Esquelbecq
- 104 Dunkerque / St Omer
- 104 Ligne EXPRESS Dunkerque / St Omer
- 105 Dunkerque / Bergues / Wormhout / Hazebrouck
- 106 Aire sur la Lys / Hazebrouck
- 107 Boeschepe / Hazebrouck
- 108 Boeschepe / Armentières
- 109 Steenvoorde / Armentières
- 110 Merville / Lille
- 111 Merville / Armentières
- 112 Estaires / Hazebrouck
- 113 Haverskerque / Merville / Nieppe / Armentières
- 121 Dunkerque / Bollezeele
- 122 Dunkerque / Bourbourg
- 123 Bollezeele / St Omer
- 124 Dunkerque / Bergues / Haymille
- 125 Wormhout / Bambeque / West Cappel / Wylder
- 126 Houtkerque / Steenvoorde / Hazebrouck
- 127 Steenvoorde / Cassel / Hazebrouck
- 128 Buysseure / Hazebrouck
- 129 Renscuire / Hazebrouck
- 130 Bailleul / Hazebrouck
- 131 Bailleul / Estaires / Bailleul
- 150 Bergues / Eringhem
- 151 Bourbourg / Bollezeele / Wormhout
- 152 Marché Watten



LÉGENDE

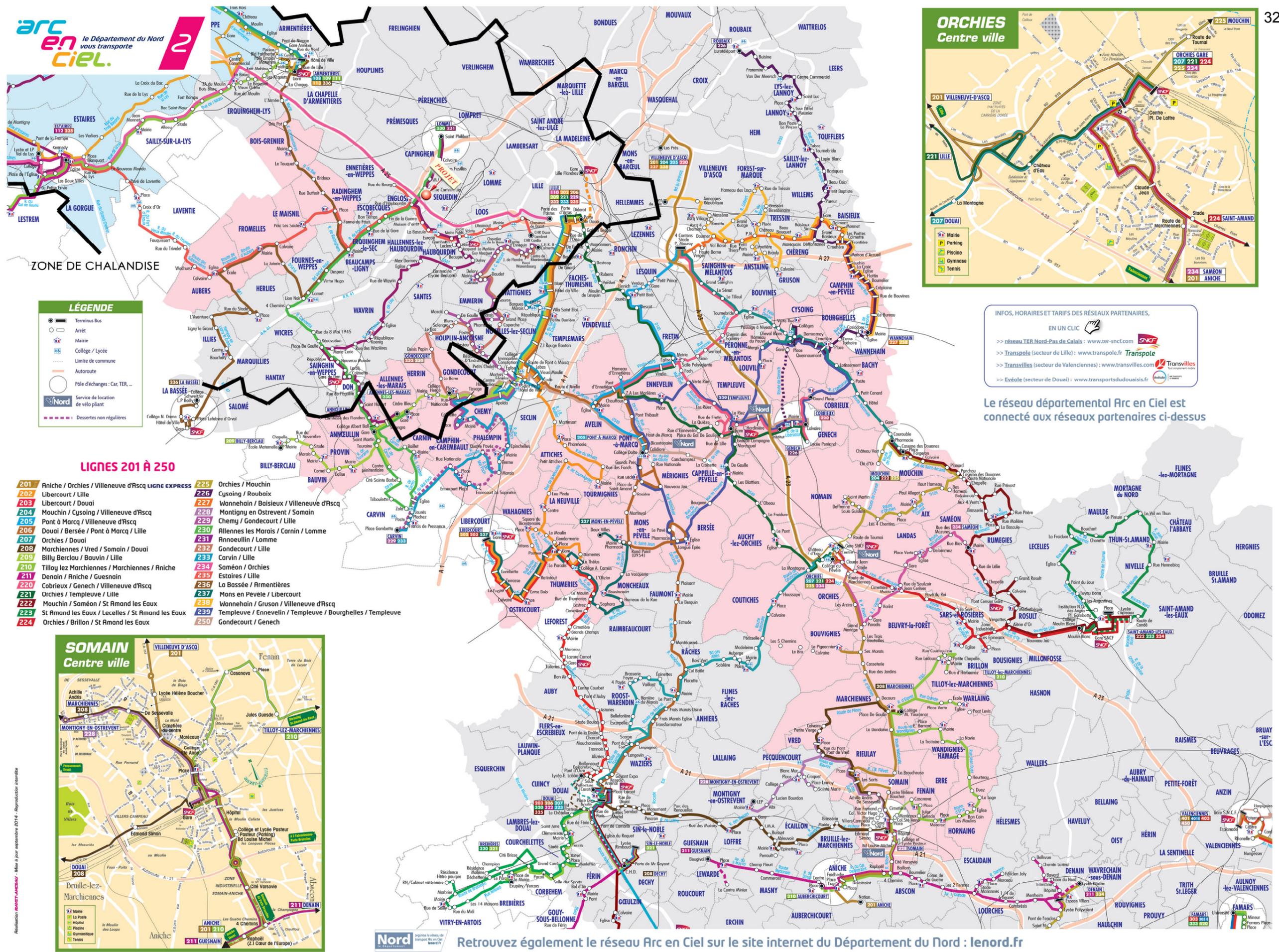
- Terminus Bus
- Arrêt
- Mairie
- Collège / Lycée
- Limite de commune
- Autoroute
- Pôle d'échanges : Car, TER, ...
- Service de location de vélo pïant

INFOS, HORAIRES ET TARIFS DES RÉSEAUX PARTENAIRES, EN UN CLIC

- >> réseau TER Nord-Pas de Calais : www.ter-sncf.com
- >> DK'Bus marine (secteur de Dunkerque) : www.dkbus.com
- >> Casobus (secteur de Saint-Omer) : www.ca-stomer.fr
- >> Transpole (secteur de Lille) : www.transpole.fr

Le réseau départemental Arc en Ciel est connecté aux réseaux partenaires ci-dessus

Retrouvez également le réseau Arc en Ciel sur le site internet du Département du Nord : lenord.fr

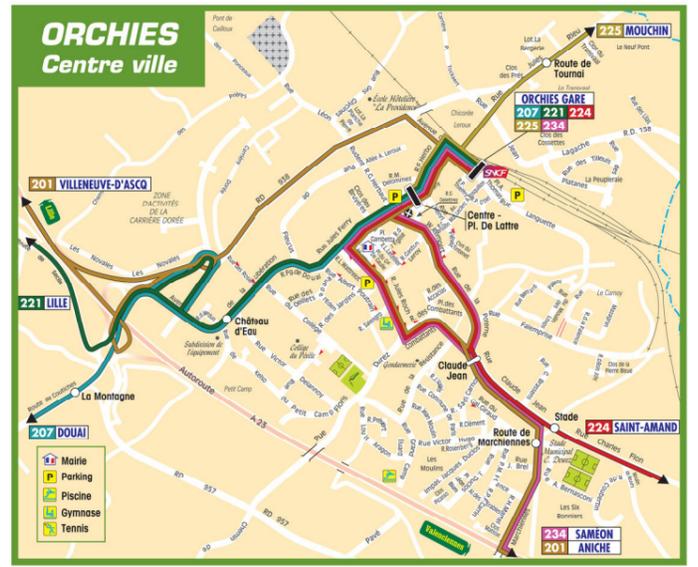


LÉGENDE

- Terminus Bus
- Arrêt
- Mairie
- Collège / Lycée
- Limite de commune
- Autoroute
- Pôle d'échanges : Car, TER, ...
- Nord
- Service de location de vélo plying
- Dessertes non régulières

LIGNES 201 À 250

- | | |
|--|--|
| 201 Aniche / Orchies / Villeneuve d'Ascq ligne express | 225 Orchies / Mouchin |
| 202 Libercourt / Lille | 226 Cysoing / Roubaix |
| 203 Libercourt / Douai | 227 Wannehain / Baisieux / Villeneuve d'Ascq |
| 204 Mouchin / Cysoing / Villeneuve d'Ascq | 228 Montigny en Ostrevant / Somain |
| 205 Pont à Marcq / Villeneuve d'Ascq | 229 Chemy / Gondcourt / Lille |
| 206 Douai / Bersée / Pont à Marcq / Lille | 230 Allennes les Marais / Carnin / Lomme |
| 207 Orchies / Douai | 231 Annoeulin / Lomme |
| 208 Marchiennes / Vred / Somain / Douai | 232 Gondcourt / Lille |
| 209 Billy Berclau / Bouvins / Lille | 233 Carvin / Lille |
| 210 Tilloy les Marchiennes / Marchiennes / Aniche | 234 Saméon / Orchies |
| 211 Denain / Aniche / Guesnain | 235 Estaires / Lille |
| 220 Cobrieux / Gench / Villeneuve d'Ascq | 236 La Bassée / Armentières |
| 221 Orchies / Templeuve / Lille | 237 Mons en Pévèle / Libercourt |
| 222 Mouchin / Saméon / St Amand les Eaux | 238 Wannehain / Gruson / Villeneuve d'Ascq |
| 223 St Amand les Eaux / Lecelles / St Amand les Eaux | 239 Templeuve / Ennevelin / Templeuve / Bourghelles / Templeuve |
| 224 Orchies / Brillon / St Amand les Eaux | 250 Gondcourt / Gench |



INFOS, HORAIRES ET TARIFS DES RÉSEAUX PARTENAIRES,

EN UN CLIC

- >> réseau TER Nord-Pas de Calais : www.ter-sncf.com
- >> Transpole (secteur de Lille) : www.transpole.fr
- >> Transvilles (secteur de Valenciennes) : www.transvilles.com
- >> Evolois (secteur de Douai) : www.transportsdudouais.fr

Le réseau départemental Arc en Ciel est connecté aux réseaux partenaires ci-dessus

Retrouvez également le réseau Arc en Ciel sur le site internet du Département du Nord : lenord.fr

236	Armentières-La Bassée	3 à 4 dessertes	Armentières, La-Chapelle-d'Armentières, Bois-Grenier, Radinghem-en-Weppes, Beaucamps-Ligny, Fournes-en-Weppes, Fromelles, Aubers, Herlies, Illies
-----	-----------------------	-----------------	---

Le réseau de transport départemental du Pas-de-Calais est dénommé **OSCAR**. Il compte une ligne en service dans la zone de chalandise, qui fait la liaison entre Béthune et Armentières.

Ligne		Nombre de passages/jour/sens	Communes desservies dans la zone de chalandise
OSCAR			
540	Béthune-Armentières	1 à 2 dessertes	Armentières, Fleurbaix, Sailly-sur-la-Lys, Laventie, Neuve-Chapelle, Richebourg

Compte tenu du maillage du territoire par le réseau TRANSPOLE de LILLE METROPOLE (bus, métro, tramway), toutes les lignes des bus départementaux permettent dans l'absolu de rejoindre le terrain d'implantation du projet par le jeu des correspondances.

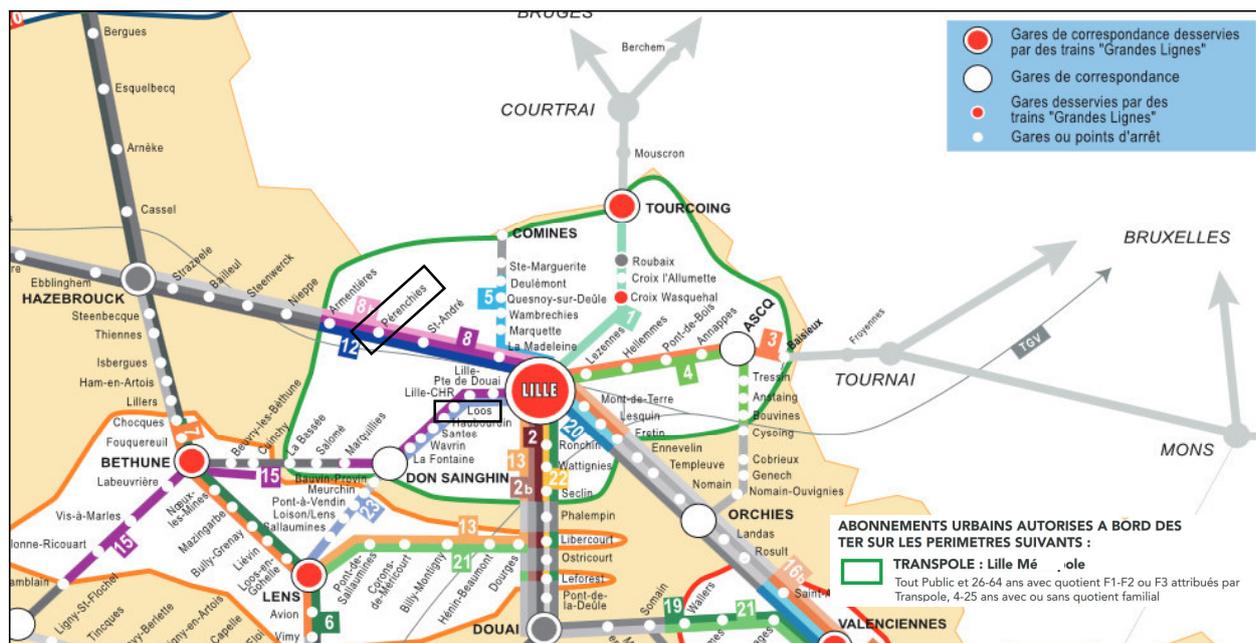
P2'-II-b.2 Desserte ferroviaire

La gare principale de Lille-Flandres est desservie par des TGV, des InterCity belges et des trains régionaux TER Nord-Pas-de-Calais.

Les gares les plus proches du site sont :

- au Sud : située à Loos (2 km), et desservie par les lignes n°15 et 23 depuis la gare de Lille-Flandres,
- au Nord : située à Pérenchies, et desservie par les lignes n°8 et 12 depuis Lille-Flandres.

Ces gares secondaires sont reliées directement au site du projet grâce à l'inter modalité avec le réseau de bus urbains (via la ligne n°54).



Sont recensées dans le tableau ci-après l'ensemble des lignes transitant par Lille-Flandres, Loos, et Pérenchies, et qui desservent les différentes communes de la zone de chalandise.

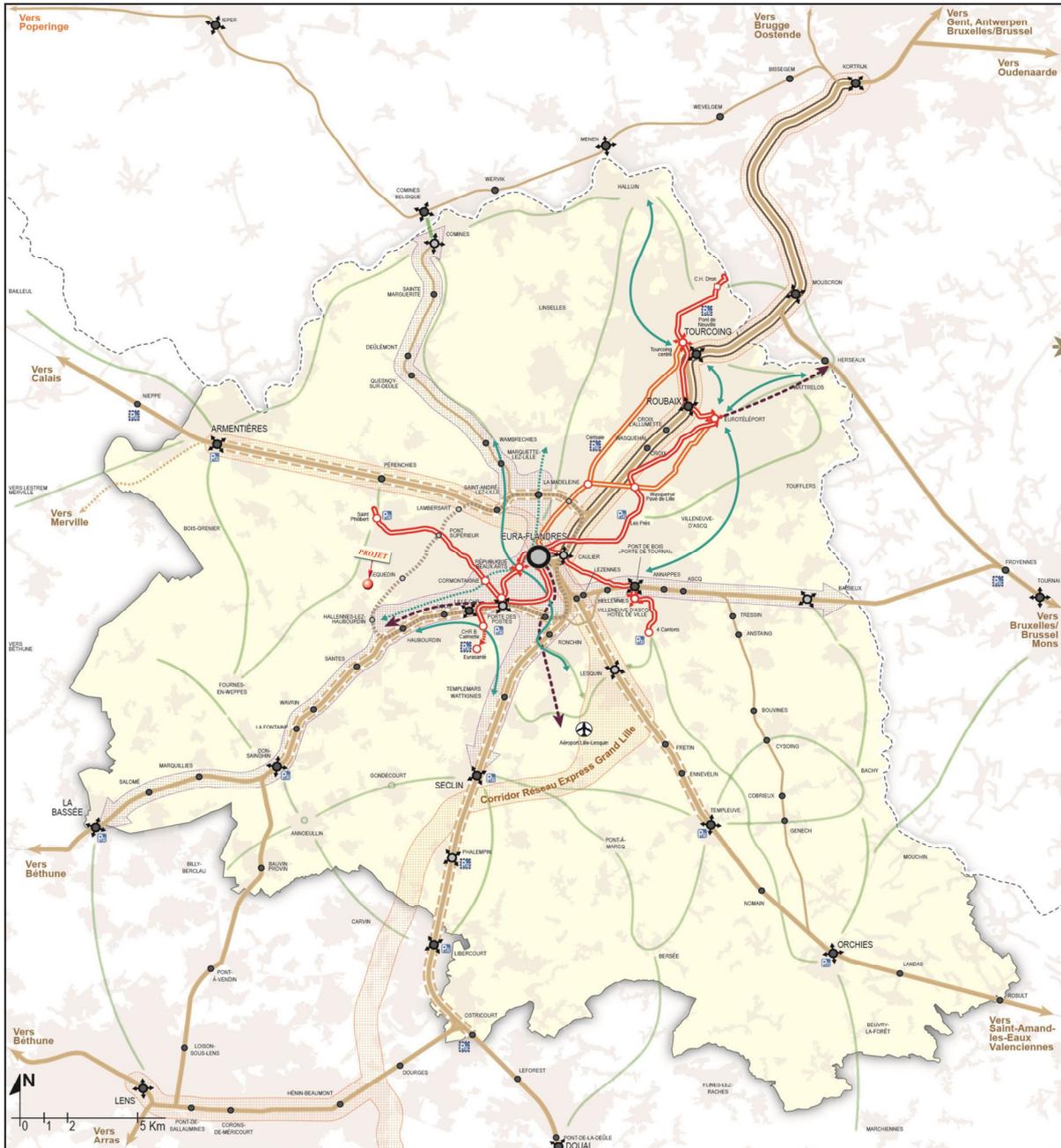
Ligne		Nombre de passages/jour/sens	Communes desservies dans la zone de chalandise (précision sur les passages à l'arrêt)
5	Lille-Comines	3 à 4 dessertes	Lille, Marquette-Lez-Lille (1), La-Madeleine (2 à 3)
8	Dunkerque-Armentières-Lille	52 dessertes	Lille, Armentières (43), La-Madeleine (10), Saint-André (10), Pérenchies (21), Nieppe (14), Steenwerck (13), Bailleul (28), Strazeele (11)
12	Paris-Boulogne-Calais-Lille	28 dessertes	Lille, Armentières
15	Boulogne-St Pol-Béthune-Lille	32 à 34 dessertes	Lille, Loos, Haubourdin, Santes, Wavrin, Don, Sainghin-en-Weppes, Marquillies
23	Lens-Lille via Don-Sainghin	26 à 27 dessertes	Lille, Loos, Haubourdin, Santes, Wavrin, Don, Sainghin-en-Weppes



SCOT DE LILLE METROPOLE : DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE ET LA FLUIDITÉ DES DÉPLACEMENTS

DÉVELOPPER L'USAGE DES TRANSPORTS EN COMMUN ET CONFORTER L'INTERMODALITÉ - 2030 ET AU-DELÀ



Transport ferroviaire

- Etoile ferroviaire à optimiser ou renforcer
- Réouverture à l'étude de ligne ferroviaire (ex : Armentières - Merville)
- Ceinture ferroviaire de Lille Utilisation potentielle
- Principe de liaison rapide Lille-Bassin Minjier (schéma régional des transports et mobilités)
- Pôle gare «Eura-Flandres»
- Gare ou pôle intermodal principal
- Gare ou pôle intermodal potentiel
- Halte ou arrêt TER existant
- Halte ou arrêt TER potentiels
- Préserver la possibilité d'aménagement

- Préservation de la capacité d'élargissement du faisceau ferroviaire
- Conforter et améliorer les liens ferroviaires : Lille - Kortrijk - Roubaix pour tendre vers un lien rapide eurométropolitain

Transport urbain

- Métro - Ligne 1 et 2
- Projet du prolongement du métro
- Ligne de tramway
- Bus à Haut Niveau de Service à conforter et optimiser (Ligne existante)
- Bus à Haut Niveau de Service (Lignes potentielles)
- Transports en commun structurants

- Pôle d'échanges urbains principaux à conforter
- Point de maillage structurant du réseau
- Parking relais structurant d'entrée d'agglomération
- Parking relais structurants potentiels ou à étudier
- Tram-train
- Corridors d'étude des trois premières lignes

Transport interurbain

- Pôle bus structurant
- Principe de rabattement à renforcer ou étudier

Février 2016



Sources : ADULM, Région, CG, Communautés de Communes, LMCU

P2'-II-b.3 Projets en matière de desserte en transports collectifs

Le plan de développement du réseau de bus TRANSPOLE engagé de 2011 à 2013 a vu la mise en service de nouvelles infrastructures :

- de nouvelles Lianes,
- des citadines,
- des liaisons de centre-ville avec notamment la navette du Vieux-Lille,
- **la création d'une ligne de rocade - La Corolle,**
- la création d'une nouvelle offre de soirée.

L'objectif de ces évolutions étant d'établir un réseau de bus renforcé, adapté aux rythmes de vie et aux pratiques de déplacement. **Le réseau de bus en place n'est pas appelé à évoluer significativement dans les années à venir.**

Menés entre 2013 et octobre 2017, **les travaux de rénovation de la ligne de métro n°1** (13,5 km, budget d'environ 630 millions d'euros) répondent à la hausse constante du trafic et permettront d'augmenter la capacité d'accueil de la ligne 1, ainsi que celle de la ligne 2.

- Les travaux concernent le doublement de la longueur des rames de la ligne 1 de 26 mètres à 52 mètres, ce qui implique de doubler la longueur des quais.
- L'opération est également l'occasion de moderniser et mettre aux normes les 18 stations de la ligne.
- La ligne 2 ne sera pas oubliée puisqu'elle récupérera une partie des rames actuelles de la ligne 1, permettant ainsi de transporter plus de clients.

Les autres axes forts de développement du réseau de transports collectifs lillois, défini dans le Plan de Déplacements Urbains sont :

- Le développement des **pôles multimodaux** (à l'image des travaux de rénovation de la gare de Lille-Flandres),
- Le développement des **parking-relais**.

En vis-à-vis : SCOT (Transports collectifs)

Le SCOT de Lille-Métropole identifie plusieurs projets à moyen ou long terme en matière de transports collectifs, notamment :

- La mise à l'étude de trois lignes de tram-train, dont une sur l'axe Lille CHR-Haubourdin-Santes-La Bassée, au Sud de Sequedin,
- L'utilisation potentielle de la ceinture ferroviaire de Lille avec un arrêt identifié à Sequedin,
- Le projet d'extension des lignes de métro vers EURASANTE, l'aéroport de Lesquin, et vers Wattrelos.

CIRCUITS CYCLABLES - NORD



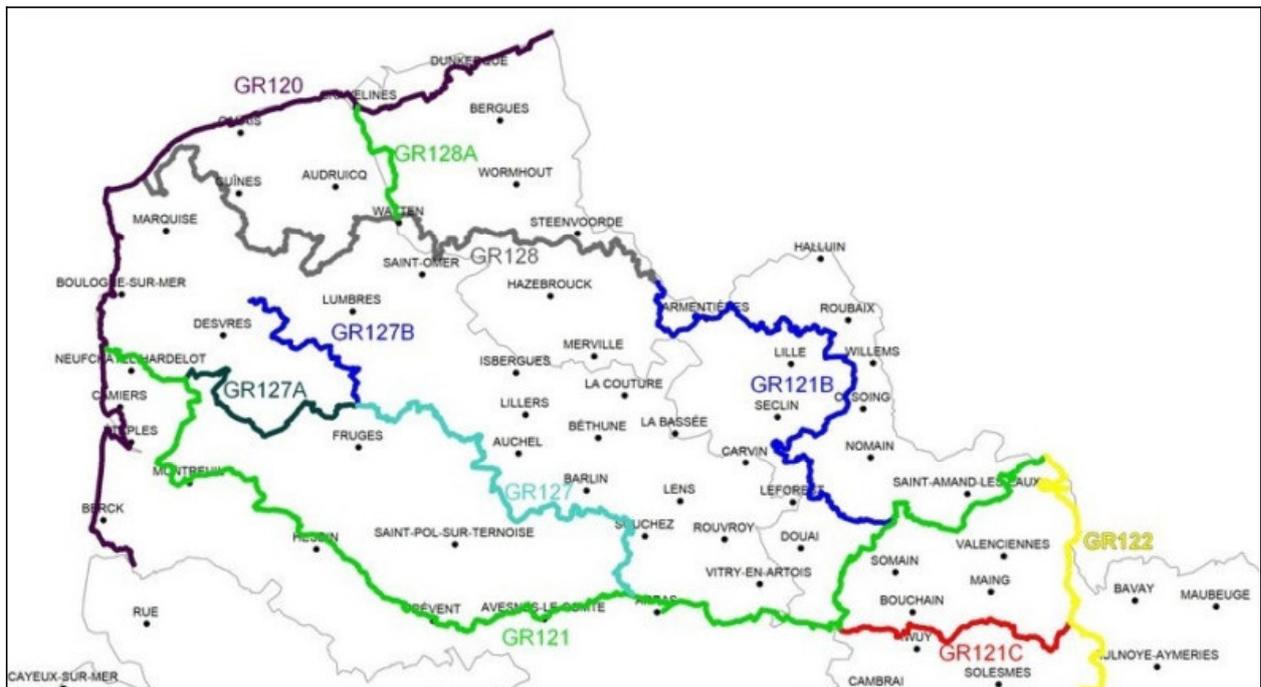
Source : CDT59

P2'-II-c. Desserte en modes doux

P2'-II-c.1 Piétons

Compte-tenu de l'étendue de la zone de chalandise considérée, les déplacements piétons sur longue distance relèvent davantage de la pratique sportive et de loisirs que d'un mode de déplacements quotidiens.

L'agglomération lilloise est traversée par l'itinéraire de grande randonnée, **GR 121B**, qui relie le GR 121 au GR 128. **Cet itinéraire est toutefois assez éloigné du site du projet.**



On considérera ce type de déplacement plutôt à l'échelle de la proximité du projet (cf. pages n°66-68).

P2'-II-c.2 Vélos

En vis à vis : Circuits cyclables - Nord

La zone commerciale n'est pas localisée sur un itinéraire cyclable structurant à l'échelle de la zone de chalandise.

On notera dans le périmètre de la zone de chalandise :

- La voie verte du Lys (d'Armentières à Comines),
- Les chemins de halage cyclables, principalement le long de la Lys (en amont d'Armentières), et le long de la Deûle.

Le Département du Nord a choisi de développer un réseau cyclable bénéficiant d'équipements spécifiques, pistes ou bandes sur le réseau routier départemental, avec **un objectif ambitieux de 2 000 km d'aménagements cyclables à réaliser d'ici 2030.**

SCOT - DEPLACEMENTS VELOS

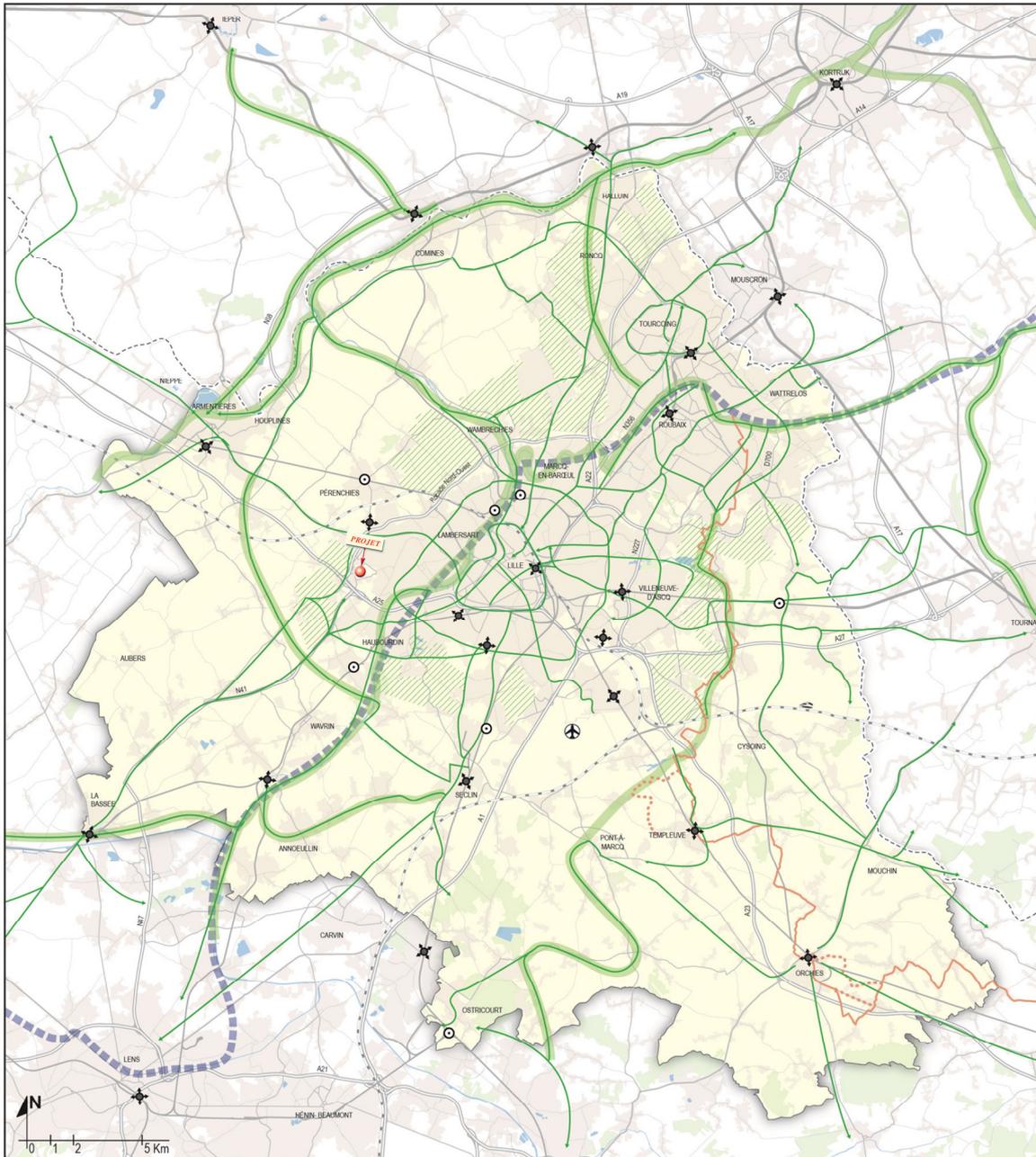
36A



SCOT DE LILLE METROPOLE : DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE ET LA FLUIDITÉ DES DÉPLACEMENTS

SCHÉMA DES DÉPLACEMENTS CYCLABLES



- Réseau prioritaire cyclable
- Voie Verte
- Eurovéloroute n°5
- VéloRoute Voie Verte de Paris-Roubaix
- Variante
- ▨ Hémicycle
- ✦ Principal pôle d'échanges intermodaux
- Autres gares en lien avec le rabattement vélo

Décembre 2015



Source : ADULM

Ce plan cyclable vise :

- A améliorer et sécuriser la desserte cycliste des principaux pôles d'échanges et des centres d'intérêts départementaux, en privilégiant les établissements scolaires et les gares,
- A mettre en œuvre une continuité d'itinéraires, en lien avec les vélo-routes et voies vertes,
- A identifier et traiter les points sensibles sur les itinéraires les plus fréquentés.

Comme pour les piétons, la pratique du vélo ne semble pas appropriée à des déplacements à l'échelle de la zone de chalandise du projet, dans la perspective de réaliser des achats.

Annexe 6 :

Note complémentaire

- détailler la surface de plancher des enseignes s'installant sur une des deux parcelles viabilisées ainsi que le nombre de places de stationnement prévues :
=> surfaces de plancher (SDP) des deux nouvelles constructions :
 Pizza Pai : 645 m² de SDP
 Amarine : 554 m² de SDP
Nombre de places de stationnement prévues : 352 places à créer et 377 places supprimées (solde négatif de 25 places)
- indiquer le devenir de l'ancien site d'implantation de ces enseignes,
 - Pizza Pai vient de la galerie commerciale et est remplacée par plusieurs autres enseignes suite à l'autorisation en CDAC (6 février 2017, voir pièce jointe)
 - L'ancien bâtiment Amarine va faire l'objet d'une restructuration et commercialisation en restauration.
- la capacité de stationnement présente un solde négatif par rapport à l'état actuel (-25 places), le plan est joint au présent document.
- spécifier la surface artificialisée et imperméabilisée,
=> sur l'emprise du projet, la surface artificialisée et imperméabilisée AVANT travaux est de 6500 m², la surface artificialisée et imperméabilisée APRES travaux est de 10 200 m²,

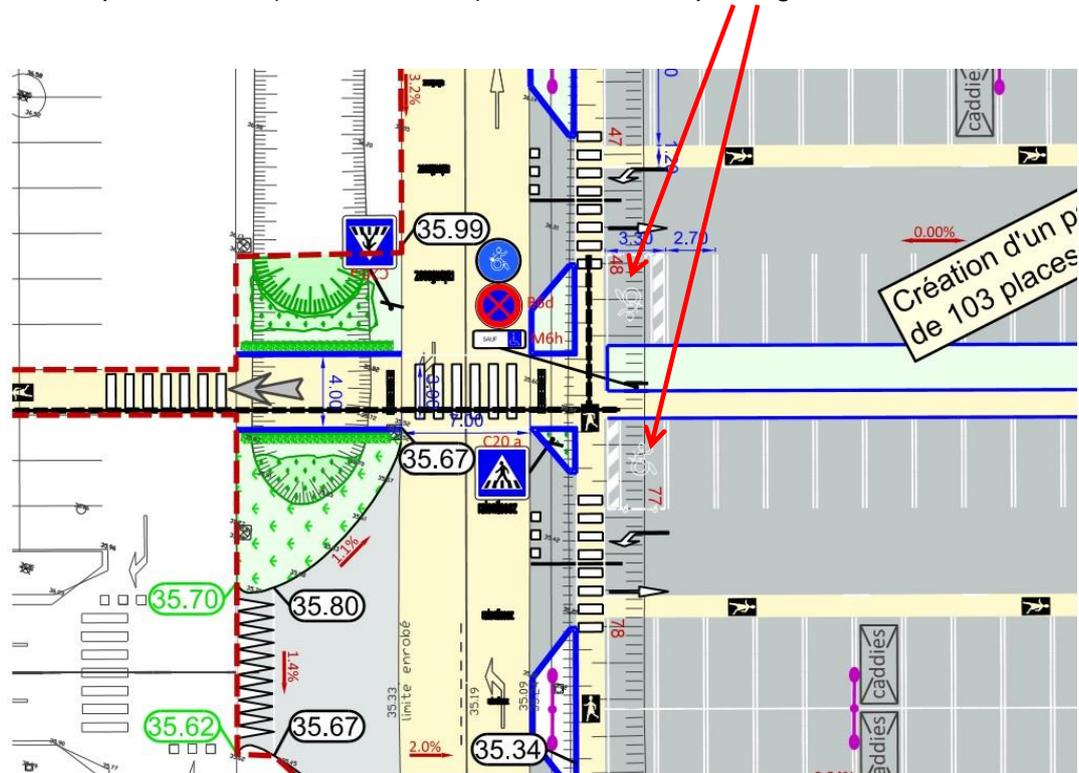
AVANT travaux :

FONCIER Surface : 1. Ha 33
Voies Surface : 0 Ha 65
Espaces verts Surface : 0 Ha 68
Surface perméable : 51.13 %

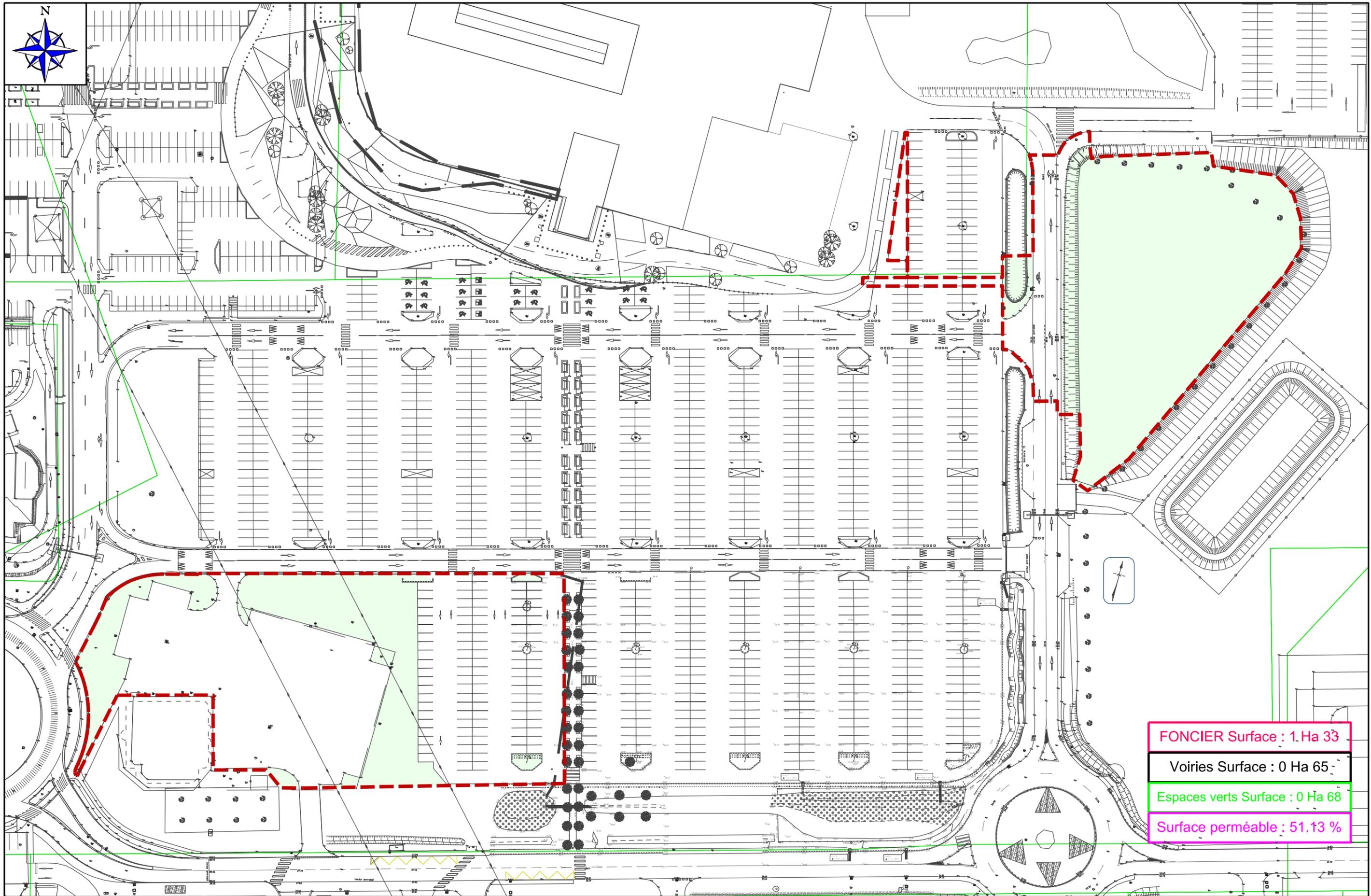
APRES travaux :

FONCIER Surface : 1. Ha 33
Voies Surface : 1 Ha 02
Espaces verts Surface : 0 Ha 31
Surface perméable : 23.31 %

5. des places réservées PMR, familles et promouvant les modes alternatifs à l'autosolisme (covoiturage, autopartage, etc) sont-elles prévues ?
=> il y aura 2 places PMR (voir ci-dessous) sur le nouveau parking



6. connectivité avec l'offre en transport en commun existante : voir pièce jointe (annexe 5 : extrait de la CDAC)
7. des bassins de tamponnement sont présents, leur dimensionnement va-t-il être modifié ?
=> une noue complémentaire sera réalisée pour tamponner le complément de surface imperméabilisée (période de retour 100 ans).



FONCIER Surface : 1. Ha 33
Voiries Surface : 0 Ha 65
Espaces verts Surface : 0 Ha 68
Surface perméable : 51.13 %

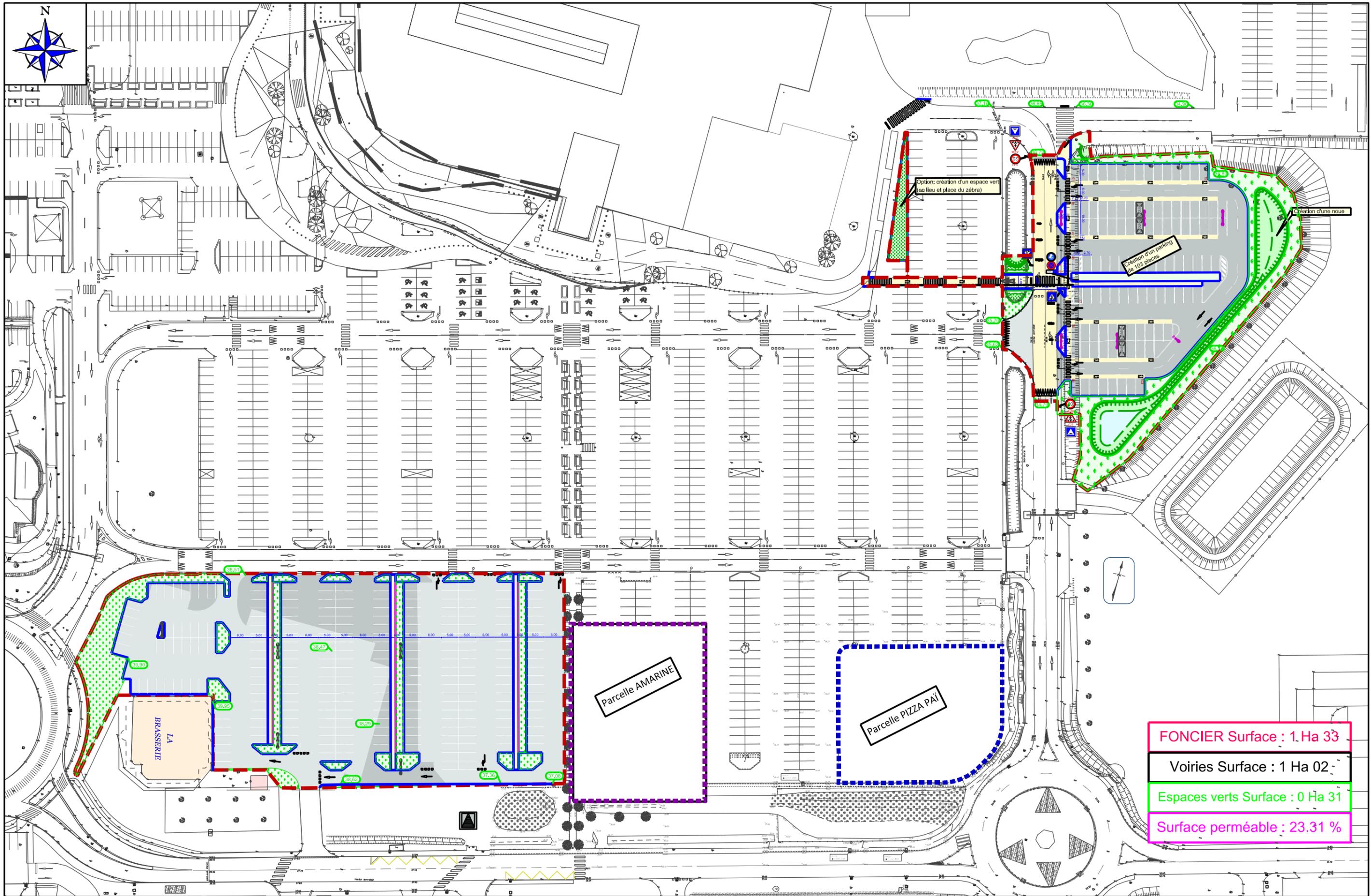
Commune de ENGLOS
CENTRE COMMERCIAL ENGLOS

Maitre d'ouvrage :

 immochan
 VIVRE MEUX TOUS LES JOURS

PLAN DES SURFACES PERMEABLES (Etat Existant)

Echelle : 1/1000	Phase :
Date : MAI 2018	Format: A3



FONCIER Surface : 1. Ha 33
Voiries Surface : 1 Ha 02
Espaces verts Surface : 0 Ha 31
Surface perméable : 23.31 %

Commune de ENGLLOS
CENTRE COMMERCIAL ENGLLOS

Maitre d'ouvrage :

 immochan
 VIVRE MEUX TOUS LES JOURS

PLAN DES SURFACES PERMEABLES

Echelle : 1/1000	Phase :
Date : MAI 2018	Format : A3